

Assemblée Générale
Samedi 29 mars 2025

Rapport d'activités 2024



Fédération de la Meuse pour la Pêche
et la Protection du Milieu Aquatique

Du changement depuis la précédente

Assemblée Générale

A la Fédération de Pêche

Démission de M. Stéphane NIEDER, Administrateur fédéral

Dans les AAPPMA

Démission de M. Alain KIRCHER, Président de l'AAPPMA des Pêcheurs de Spincourt St Laurent
remplacé par M. Laurent WERNETTE

Démission de M. Stéphane NIEDER, Président de l'AAPPMA les Chevaliers de la Gaule
remplacé par Romain NICOLAS

En mémoire de...

AAPPMA « La Truitelle » de Guerpont
Décès de M. René PERROT, ancien Président de l'AAPPMA

AAPPMA « La Truite de la Thonne » de Avioth
Décès de M. Serge AUBOIS, Président
remplacé par M. Quentin AUBOIS

AAPPMA « La Goujonnière Meusienne » de Verdun
Décès de M. Sébastien SUARD, Garde Pêche Particulier



Sommaire

• Présentation institutionnelle	4
• Comptes-rendus des Assemblées Générales 2024	6
• Bilan financier 2024	13
• Rapport des Vérificateurs aux Comptes	17
• Commission Développement Animation	18
• Commission Développement Promotion Communication	22
• Commission Technique	30
• Commission Juridique	34
• Commission Patrimoine	36
• Commission Vie Associative	37
• Budget 2025	38
• Rapport moral du Président	40
• Proposition de modifications des arrêtés préfectoraux Pêche	43
• Convention Gendarmerie	45
• Liste des Présidents d'AAPPMA	46

Présentation

institutionnelle

La Fédération de la Meuse pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique est une structure associative (Loi 1901), fondée en 1912, et chargée de par la Loi de missions d'intérêt général qui a le caractère d'établissement reconnu d'utilité publique. Elle est affiliée à la Fédération Nationale de la Pêche en France (FNPF) et fédère les 44 Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA) présentes en Meuse.

Missions

De par ses statuts, la Fédération se doit de :

- **Connaître le patrimoine piscicole et halieutique** du département : le pôle technique de la Fédération améliore chaque jour notre connaissance des milieux aquatiques notamment à travers les pêches électriques d'inventaire, les études du comportement du brochet par suivi télémétrique, le suivi thermique des cours d'eau...
- **Gérer, aménager et restaurer** : 1.76 million d'euros de travaux sur les milieux aquatiques réalisés ces vingt dernières années afin que nos rivières permettent naturellement à la faune piscicole de se développer. Sans écosystème fonctionnel, il n'y a pas de pêcheurs !
- **Protéger et surveiller** : la Fédération est titulaire de l'agrément au titre de la protection de l'Environnement et peut ainsi défendre les intérêts des milieux aquatiques devant les instances départementales. Les Gardes-Pêche Particuliers formés par la Fédération assurent la police de la pêche et sont de véritables sentinelles des milieux.
- **Initier, former et sensibiliser** au fonctionnement des milieux aquatiques : l'animateur fédéral organise de nombreuses activités à destination des scolaires et du grand public (classes d'eau, Journées au Bord de l'Eau, animations sur les Espaces Naturels Sensibles, pêch'stivals...). Il sensibilise les enfants et les adultes à l'éducation à l'environnement et à la découverte du loisir pêche avec le soutien de volontaires bénévoles.
- **Développer et promouvoir le loisir pêche** : à travers les réseaux sociaux, internet et de nombreuses animations (stages pêche, fête de la pêche...) la Fédération met en avant les activités multifacettes de notre réseau associatif.

Ressources humaines

Conseil d'Administration

Président : Éric RIBET

1^{er} Vice-Président : Yves OMHOVERE 2^{ème} Vice-Président : Jean-Loup PRÉVOT

Trésorier : Jean-François PETITPAS Trésorière adjointe : Ingrid BAROTTE

Secrétaire : Ghislaine CHATTE

Membres : André DIDIER, Patrick BARGIBANT, Alexis CHRISTOPHE, Pascal ENCELLE, Justin GRADOS, Gérard LEBLANC, James MOUILLET, Anthony TIXIER

Personnel permanent

Direction : Hervé SALVÉ

Pôle Administratif et financier : Nathalie BOZEC

Pôle Technique : missions techniques et scientifiques Fabrice HEBERLÉ et Simon BRAND

Pôle Éducation – Promotion et Communication : Loïc MARAIS

Pôle Gestion du Patrimoine : entretien siège fédéral et plans d'eau : Lohan TRUNKENWALD

Apprentis, stagiaires, services civiques...

Apprentis BPJEPS Pêche : Baptiste CAILLERET du 13/11/2023 au 31/10/2024
Maël PION du 16/12/2024 au 31/10/2025

Apprentie licence pro MPGE : Emma OFFNER du 02/09/2024 au 31/08/2025

Services Civiques : Robin VILLIERS du 13/11/2023 au 12/07/2024
Maël PION du 01/07/2024 au 15/12/2024

Stagiaires : Master AETPF, Corentin DIDESCH du 05/02 au 05/08/2024
4^{ème} : Amjad GALLIC GELEE du 15 au 19/04/2024
3^{ème} : Maël HUREL du 09 au 13/12/2024

Habilitation encadrement T.I.G. : accueil d'une personne du 10/06/2024 au 10/06/2025 pour 120 heures



Formation du personnel

- Permis remorque B96 le 25/09/2024 : Simon BRAND et Lohan TRUNKENWALD
- Convoyeur de poissons vivants du 05 au 06/12/2024 : Lohan TRUNKENWALD
- Formation recyclage Habilitation électrique et manœuvre du 05 au 06/11/2024 : Simon BRAND, Fabrice HEBERLÉ, Loïc MARAIS et Hervé SALVÉ
- Formation initiale Habilitation électrique et manœuvre du 04 au 06/11/2024 : Lohan TRUNKENWALD
- Formation droit social du 26 au 27/09/2024 : Nathalie BOZEC et Hervé SALVÉ

Bénévoles

La Fédération fait souvent appel aux bénévoles. Ils interviennent principalement lors des animations, des opérations de pêches électriques, dans le cadre d'événements ponctuels et lors de sorties de surveillance des milieux.

L'investissement des bénévoles est estimé à 2 219 heures, soit 1.4 équivalent temps plein.

Moyens financiers : ce que finance la carte de pêche

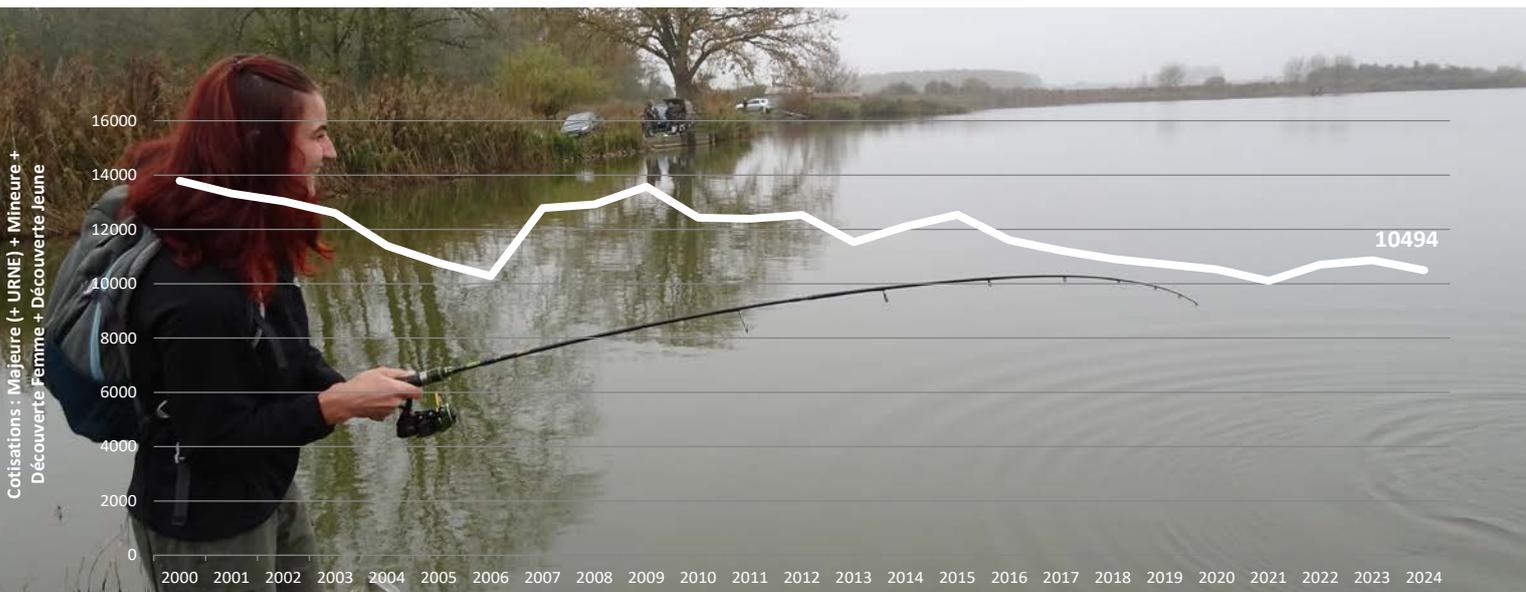
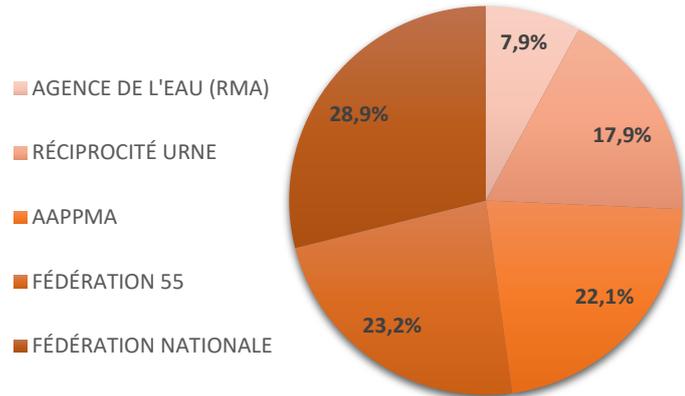
Le montant d'une carte de pêche vient financer le fonctionnement de la Fédération et des AAPPMA, la protection et la gestion des milieux aquatiques, le développement de la réciprocity, ainsi que la gestion halieutique et le développement du loisir pêche.

Adhérents

Les 44 AAPPMA adhérentes à la Fédération représentent un effectif de 10 494 membres actifs.

Nos effectifs de pêcheurs en légère baisse...

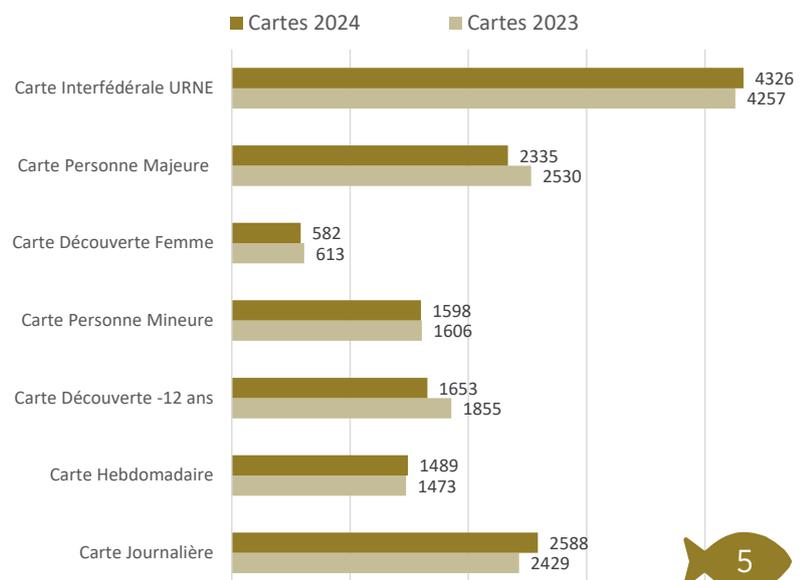
Répartition de la carte réciprocity URNE à 112€



Prendre sa carte de pêche, ce n'est pas juste payer un droit de pêche ! C'est aussi adhérer à une association en apportant sa contribution pour les actions de promotion du loisir pêche et de protection des milieux aquatiques.

Par ailleurs, chaque pêcheur possédant sa carte de pêche sur 2 années consécutives pourra s'impliquer au sein d'une AAPPMA en proposant sa candidature en tant que membre du Conseil d'Administration lors des futures élections de 2026.

Les AAPPMA recherchent activement de nouveaux membres bénévoles afin de s'impliquer dans la vie associative, de les aider à organiser des manifestations ou à entretenir les parcours. Si vous avez de la motivation et un peu de temps à y consacrer, contactez le Président de votre AAPPMA qui vous renseignera.



Comptes-rendus



Assemblées Générales

Dimanche 17 mars 2024 à 9h00 – Maison de la Pêche et de l'Eau

Cette Assemblée Générale sera constituée de 3 temps successifs :

- Assemblée Générale Extraordinaire n°1 : élection complémentaire du Conseil d'Administration fédéral.
- Assemblée Générale Extraordinaire n°2 : modification des statuts de la Fédération.
- Assemblée Générale Ordinaire de la FD 55.

Le Président Eric Ribet ouvre la séance à 9h00 et souhaite la bienvenue aux participants.

Il remercie d'abord pour leur investissement les membres démissionnaires du Conseil d'Administration, MM. BAZARD, CHAUMONT et PAQUIN, et leur adresse ses meilleurs vœux pour la suite.

Il propose ensuite un temps de recueillement à la mémoire des personnes disparues, pêcheurs, collaborateurs, depuis la dernière AG.

Appel des AAPPMA

La Secrétaire fédérale Ghislaine CHATTÉ procède à l'appel des AAPPMA : sur les 44 associations, 5 sont non représentées, ce que le Président déplore cette année encore.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE ÉLECTIVE

Le Président présente Madame Stéphanie MATHIS, Cheffe du Service Environnement à la DDT 55, qui assistera aux AG et supervisera les opérations électorales.

Le Directeur Hervé SALVÉ présente les modalités et démarches nécessaires pour assurer la régularité de ces élections complémentaires.

Sur les 15 membres du Conseil d'Administration, 5 sièges sont à pourvoir. 9 candidats se présentent :

- M. Didier ANDRÉ de l'AAPPMA LES 3 VALLÉES D'ARGONNE.
- M. Alexis CHRISTOPHE de l'AAPPMA de VOID-VACON.
- M. Gérald FEBVAY de l'AAPPMA de ROBERT-ESPAGNE.
- M. Justin GRADOS de l'AAPPMA de COMMERCY.
- M. Valentin HENRY de l'AAPPMA de VERDUN.
- M. Michel KISS de l'AAPPMA de ROBERT-ESPAGNE.
- M. Gérard LEBLANC de l'AAPPMA de GUERPONT.
- M. Romain NICOLAS de l'AAPPMA de DIEUE-SUR-MEUSE
- M. Anthony TIXIER de l'AAPPMA de VERDUN.

Chacun dispose d'un temps court pour présenter à l'assemblée sa profession de foi.

Les votants sont ensuite appelés par la Secrétaire fédérale et il est procédé au vote.

A l'issue du dépouillement et de la proclamation des résultats, les élus sont :

- M. Didier ANDRÉ de l'AAPPMA Les 3 Vallées d'Argonne.
- M. Alexis CHRISTOPHE de l'AAPPMA de VOID-VACON.
- M. Justin GRADOS de l'AAPPMA de COMMERCY.
- M. Gérard LEBLANC de l'AAPPMA de GUERPONT.
- M. Anthony TIXIER de l'AAPPMA de VERDUN.

Le Président souhaite la bienvenue aux nouveaux Administrateurs élus. Il précise à l'intention des candidats non élus qu'ils pourront, s'ils le souhaitent, se voir sollicités par le Conseil d'Administration pour apporter leur concours ponctuellement en fonction de leurs compétences.

Le Président indique que le prochain Conseil d'Administration est programmé le 3 avril à 18h30.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE POUR MODIFICATION DES STATUTS

Les statuts de la FD 55 sont présentés in extenso dans le livret remis à chaque AAPPMA.

Le Président rappelle la possibilité de voter à main levée ou à bulletin secret.

L'Assemblée décide à l'unanimité de voter à main levée.

Le Directeur présente alors les modifications proposées dans les articles concernés pour la mise à jour des statuts.

L'Assemblée décide à l'unanimité d'adopter les modifications apportées aux statuts.

Le Président évoque la possibilité de modifier la date de la prochaine Assemblée Générale de la Fédération en la plaçant le samedi au lieu du dimanche. Le vote à main levée est en faveur du samedi. Le Président propose de tester cette formule l'an prochain et de décider alors si elle doit être pérennisée.

Il présente ensuite les invités.

Sont présents ce matin :

Représentants des structures associatives :

- M. Gilles KRAHENBUHL, Président de la FD de Moselle et Président de l'ARGE.
- M. Michel ADAM, Président de la FD des Ardennes, ancien Président de l'ARGE.
- M. Daniel SINOT, Président de la FD de Meurthe-et-Moselle.
- M. Bernard DAVIGNON, représentant M. Dominique THIEBAUX, Président de la FD de la Marne.

Élus et partenaires :

- Mme Stéphanie MATHIS, Cheffe du Service Environnement à la DDT 55.
- M. Jérôme DUMONT, Président du Conseil Départemental.
- M. Samuel HAZARD, Maire de Verdun.
- M. Hervé CORVISIER, Délégué à l'Environnement à la Codecom Val de Meuse/Voie Sacrée, représentant M. NAHANT, Président.
- M. Christian OLIVIER, Expert-Comptable de la FD.

Excusés :

- M. le Préfet de la Meuse.
- M. le Sous-Préfet de Verdun.
- Mme la Sénatrice ANTOINE.
- M. le Sénateur MENONVILLE.
- M. le Directeur de l'Agence de l'Eau.
- M. le Directeur Départemental de l'OFB.
- M. le Directeur de Meuse Attractivité.

Le Président précise qu'il avait, comme chaque année, convié de nombreuses autres personnalités qui n'ont pas pu répondre favorablement à l'invitation.

Lecture et approbation du Compte-rendu de l'AG 2023

NB : le livret remis aux AAPPMA comporte tous les documents utiles pour traiter ce point de l'ordre du jour. Ne pas hésiter à s'y référer pour obtenir les compléments de données utiles.

L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité le compte-rendu.

Bilan financier 2023

NB : le livret remis aux AAPPMA comporte tous les documents utiles pour traiter ce point de l'ordre du jour. Ne pas hésiter à s'y référer pour obtenir les compléments de données utiles.

Le Trésorier Jean-François PETITPAS expose d'abord le compte de résultat. Pour 2023, les produits (710504€) sont supérieurs aux charges (682000€), ce qui indique que la FD55 a réalisé un résultat positif de 28504 €. Cet excédent reflète une situation financière saine, qu'il convient néanmoins de relativiser. Cet excédent est inférieur à celui de 2022, qui était de 58837€. Cela s'explique par une augmentation des charges de 37590€ (environ 5%) alors que les produits n'ont augmenté que de 7257€ (environ 1%).

Produits d'exploitation : 647 104€

- produits vendus : comptages sur le barrage de Belleville et la frayère de Sasse (7 500€)
- produits d'activités annexes : proviennent des recettes publicitaires pour le Guide de pêche.
- produits des locations : le logement fédéral (4 000€), la salle de la Maison de la Pêche (250€)
- mise à disposition de personnel : pêches électriques, APN, JBE, classes d'eau, produit pêche à Herméville.
- subventions d'exploitation : 380 154€
 - subventions FNPF (184 629€) : travaux sur les cours d'eau et annexes hydrauliques, études, tenues et formations APN et GPP, participation à la rémunération des employés de la FD.
 - subventions pour travaux des Agences de l'Eau Rhin/Meuse et Seine/Normandie (69 379€) : travaux, aide au financement des emplois salariés.
 - subvention du Conseil Départemental pour les ENS (7 862€ pour travaux et animations sur le Perroi)
 - subvention du Conseil Régional Grand-Est pour les actions d'initiation à l'environnement et l'acquisition de matériel pédagogique. (12 414 €)
 - subvention LOREEN : projets Life dans 2 écoles.
 - subvention de l'URNE en progression (87 975€)
 - subventions diverses par l'ARGE : financement de l'apprenti, FONJEP.

Ces subventions sont globalement stables par rapport à 2022.

- autres produits :

- cotisations : 213 228€, en progression par rapport à 2022.
- fermages de terrains agricoles.
- PV dressés par les GPP, en hausse par rapport à 2022.
- participation des AAPPMA pour les tenues des GPP, les panneaux d'information, le remboursement des frais postaux etc... (1 912€)

Charges d'exploitation : 680 486 €

- achat de poisson et autre matière (371€)
- achat de combustible (pellets pour la Maison de la Pêche)
- autres achats et charges externes : charges courantes de la FD : eau, électricité, carburant, fournitures pour l'entretien, locations diverses, entretien des bâtiments, des véhicules, déplacements, assurances, études, frais de personnels extérieurs à l'entreprise, publicité, frais de déplacement, frais de congrès, honoraires de l'expert-comptable, formations, frais bancaires etc... (165 801€) en augmentation de 8%.
- impôts, taxes : taxe foncière sur les biens immobiliers, ordures ménagères. (3 360€)
- masse salariale : 214 067€, en hausse de 21% en raison de la rémunération en année complète de Simon BRAND qui avait été engagé en octobre 2022, et d'une prime versée aux salariés en janvier 2023. Les charges sociales augmentent de 7% (75 170€)
- dotation aux amortissements : dépréciation des immobilisations (109 142€)
- autres charges (108 591€) : subventions aux AAPPMA pour travaux, aides aux APN, frais de pêches électriques, animations, concours, réunions, réciprocité URNE (67 809€).

Le résultat financier des placements se monte à 12 703€.

Produits exceptionnels (50 696€) et charges exceptionnelles (1 514€).

L'exercice 2023 présente un résultat positif de 28 504€

M. Christian OLIVIER, Expert-comptable, présente le bilan de la FD55 :

- le patrimoine de la FD est composé principalement d'actifs en immobilier (étangs, terrains et bâtiments, matériel et outillage, matériel informatique), en parts sociales dans des banques et en trésorerie.
- le passif est constitué de charges, de dettes (dettes sociales rattachées aux salaires, produits à reverser) et de provisionnements de prudence (gros travaux, indemnités de départ en retraite).

La somme de l'actif immobilisé et de l'actif circulant donne un actif net total de 2 424 754€. Tous les éléments qui constituent le passif s'élèvent également à 2 424 754€.

MM. Palmiro ROSATI et Philippe POETTE, Vérificateurs aux Comptes, exposent ensuite leur rapport concernant la mission de vérification qui leur a été confiée.

A l'issue de leur compte-rendu, ils demandent à l'Assemblée d'accorder le quitus à M. Jean-François PETITPAS, Trésorier, et à M. Christian OLIVIER, Expert-Comptable de la FD.

L'AG accorde le quitus à l'unanimité.

Renouvellement des Vérificateurs aux Comptes

MM. Palmiro ROSATI et Philippe POETTE souhaitent reconduire leur mandat.

Aucun autre candidat ne se fait connaître.

Les deux candidats sont élus à l'unanimité par l'AG.

Remise des Diplômes d'Honneur de la Fédération

Jean-Paul CARTURAN, AAPPMA Orne et Longeau.

Benoît COLLIN, AAPPMA Le Brocheton.

Daniel HENRY, AAPPMA Les Chevaliers de la Gaule

Thomas GOUGON, AAPPMA La Vandoise Vilosnoise.

James MOUILLET, AAPPMA Le Héron et Administrateur fédéral.

Jean-Paul THENOT, AAPPMA l'Hameçon Commerçien.

Yannick THIERRY, AAPPMA Les Goujons de la Meuse.

Rapports des Commissions fédérales

NB : le livret remis aux AAPPMA comporte tous les documents utiles pour traiter ce point de l'ordre du jour. Ne pas hésiter à s'y référer pour obtenir les compléments de données utiles.

Commission Animation

Loïc MARAIS présente les différentes activités proposées aux enfants et/ou aux adultes par le Pôle Animation fédéral, ainsi que par les APN des AAPPMA. Les APN ont repris leurs activités de manière quasi normale, hormis celui des Trois Vallées d'Argonne qui reste en suspens.

- Les subventions perçues s'élèvent à 3409€.
- 1156 jours/enfant en 2023.

- Plusieurs journées de formation des animateurs
- 16 interventions en animation fédérale, soit 1454 jours/enfant et 424 jours/animateur effectués.
- Journées découverte, APN itinérant à ROBERT-Espagne et VERDUN.
- Projet LIFE BIODIV'EST : nouveau partenariat avec l'OFB.
- Animations ENS : recensement de tritons, sensibilisation à la pêche électrique, sensibilisation au problème des écrevisses exotiques, sentier pédagogique.
- les Pêch'stivals à Madine : 154 participants, dont 77% de mineurs.

Bilan 2023 :

- 95 interventions fédérales, soit 3020 jours/enfant/adulte.
- 1156 jours/enfant/adulte effectués par les APN des AAPPMA.
- soit presque 4200 jours/enfant/adulte toutes prestations confondues.

Loïc MARAIS présente ensuite les perspectives pour 2024 :

- une réunion d'organisation des animations aura lieu à Herméville ou sur le site fédéral.
- dates déjà prévues pour les animations. (voir livret)
- 2 journées d'accueil grand public au Perroi les 27/07 et 24/08.
- mise en place des animations APN et ENS.
- des animations pêche à la mouche et street fishing seront proposées par Baptiste CAILLERET.
- suite du projet LIFE avec STENAY, nouveau projet en élaboration avec le collège PREVERT de BAR-LE-DUC.
- mise en place d'une option pêche au Collège SAINT-JEAN de VERDUN.
- les Pêch'stivals devraient se dérouler comme d'habitude à Madine (validation attendue).
- 1 service civique est actuellement en poste à la FD. Une 2^{ème} mission sera à pourvoir fin avril, une 3^{ème} fin octobre.
- mise en place de 2 circuits de compétition à destination des jeunes : leurres et coup, en 2 manches pouvant conduire aux titres de Champion de France.

Commission Développement Promotion Communication

Yves OMHOVERE lit et commente le rapport d'activités de la Commission. Il présente les différents vecteurs de communication utilisés par la FD55 pour informer et renseigner les pêcheurs.

- 19514 utilisateurs du site www.peche55.fr.
- 40 publications sur Facebook en 2023. 2852 followers. 8500 visites. Public composé de 15,8% de femmes et + de 15% de visiteurs de 25 et 44 ans.
- 188 followers sur Instagram. Progression de 223%. Public composé de 14,3% de femmes et + de 15% de visiteurs de 18 et 54 ans.
- 1 newsletter diffusée via le flash info.
- Fête de la Pêche organisée le 3 juin 2023 à Verdun par la FD 55 et l'AAPPMA La Goujonnière Meusienne.
- brocante pêche le 5 novembre 2023.
- URNE : elle bénéficie d'un nouveau logo. 32 AAPPMA réciprocitaires sur 44 en 2023. Arrivée dans l'URNE de l'AAPPMA de DOMBASLE-EN-ARGONNE en 2024.
- réouverture du produit pêche à Herméville le 15 avril 2023. Ouverture annoncée le 27 avril en 2024.

Le Directeur présente le Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche (cf livret) : son élaboration est confiée à Jérémy CHEVALLIER, de l'Association AYGA, qui est allé à la rencontre de toutes les AAPPMA. Une enquête a été réalisée en janvier 2024 auprès des pêcheurs (848 réponses). Il résume la présentation de la 1^{ère} phase de diagnostic qui a été faite le 20 février. Toutes les AAPPMA seront destinataires du document support de cette présentation.

Yves OMHOVERE remercie tous les bénévoles et le personnel fédéral qui contribuent grandement à la réussite des projets et des manifestations.

Commission Patrimoine

Pascal ENCELLE présente et commente le rapport d'activités de la Commission. : pas de pêche d'étang ni de gros travaux ou investissements dans les bâtiments en 2022.

- Arrivé en janvier 2023, Lohan TRUNKENWALD a pu découvrir et s'engager dans les missions qui lui incombent en tant qu'ATP.
- Sur le site d'Herméville :
 - pas de grands travaux, mais une indispensable gestion de l'entretien courant.
 - la toiture du lodge a été nettoyée.
 - sentier pédagogique du Perroi : le projet de création d'un préau est toujours en cours.
 - l'étang du Hautbois a été pêché le 24 octobre : 1440 kg de poisson, dont 19% de brochets.
- Sur le site fédéral :
 - les plafonds des caves ont été isolés afin d'améliorer l'isolation du logement. Le remplacement des huisseries est prévu en 2024.
 - installation du container prévue pour la Fête de la Pêche.
- L'AAPPMA de DIEUE continue d'assurer l'entretien et la gestion des Ballastières du Val de Meuse.

Commission Technique

Fabrice HEBERLÉ et Simon BRAND commentent les documents du livret et exposent les thématiques sur lesquelles la commission travaille.

- la restauration écologique des milieux aquatiques :
 - requalification de la ballastière de Charny en zone humide alluviale.
 - plantation d'une haie avec l'école primaire de Charny.
 - végétalisation du chenal et de la banquettes avec la MFR de DAMVILLERS.
- les études et inventaires biologiques :
 - étude de la thermie des cours d'eau salmonicoles de la Meuse.
 - aménagement du parcours no-kill d'HAIRONVILLE en cours.
 - 19 pêches électriques.
 - suivi par vidéo-comptage de la passe à poissons du barrage de Belleville.
 - suivi de la fonctionnalité de la frayère de SASSEY-SUR-MEUSE.
 - suite du suivi télémétrique sur 200 poissons marqués et prélèvement ADN permettant de connaître les espèces présentes dans le milieu.

Perspectives pour 2024 :

- création d'un poste PMR à VILOSNES.
- labellisation des Ballastières de DAMVILLERS en parcours halieutique « Famille ».
- inventaire avant travaux pour transformation d'une prairie de pâturage en zone humide à NOUILLONPONT.
- installation du sentier pédagogique à CHARNY-SUR-MEUSE, fin du suivi RFID et rapport final.
- étude « annexes hydrauliques » de l'Othain.
- labellisation du parcours no-kill de NUBÉCOURT en parcours halieutique « Passion » sur la rivière Aire.
- avant-projet de création de mise à l'eau sur la Meuse à DUN-SUR-MEUSE.
- fin de l'étude « thermie » et rédaction du rapport final.
- création d'une mise à l'eau sur la Meuse à VOID (en attente de financements).
- aménagement d'une berge sécurisée sur une ballastière à REVIGNY-SUR-ORNAIN.
- suite de l'aménagement du parcours no-kill d'HAIRONVILLE.
- travaux pour l'amélioration et la préservation de la fonctionnalité du Bras-étang aux PAROCHES.
- 12 pêches électriques déjà prévues.

Commission Juridique :

Patrick BARGIBANT procède à la présentation du rapport d'activités de cette Commission.

- La Garderie départementale est constituée de 66 gardes-pêches dont 4 salariés de la FD.
 - 91 procédures établies, soit 29 de plus qu'en 2022. 45 transactions ont été payées. 3 n'ont pas abouti en raison d'adresses inexacts. 31 sont en cours d'instruction. 5 ont abouti à une ordonnance pénale. 5 ont été classées sans suite, le lieu de naissance des contrevenants n'ayant pu être relevé.
 - sont à ajouter 10 PV établis par la Gendarmerie et 5 par la Police municipale de Bar-le-Duc, ainsi que 2 rapports de constatations concernant des atteintes à l'environnement transmis au Parquet.
 - au total, 106 pêcheurs en infraction verbalisés en 2023 contre 84 en 2022.
- Opérations de contrôle :
 - le 21/02/2023 sur l'Ornain et le canal de la Marne au Rhin : 2 infractions relevées.
 - le 17/05/2023 sur le fleuve Meuse, le canal de la Meuse et le Canal de la Marne au Rhin : 4 rappels à la loi et 1 infraction pour défaut de carte de pêche.
- Formation :
 - pour une première promotion de candidats GPP les 10 et 18 février 2023.
 - pour une seconde promotion de 7 candidats les 17 novembre et 2 décembre 2023.
 - 76 gendarmes de la compagnie de VERDUN ont été sensibilisés à la police de la pêche.
- Veille-Nature : au 31/12, 36 GPP, présidents ou membres de bureau d'AAPPMA sont identifiés comme référents. C'est encore trop peu.
- L'application VIGIPÊCHE est sous utilisée : seulement 36 GPP (dont 4 salariés FD) ont créé leur compte.
- Communication :
 - veille juridique assurée par la FD 55 ; transmission aux GPP de toutes les informations, arrêtés et points de réglementation ; mise à disposition d'un dossier accessible en ligne contenant l'ensemble des documents nécessaires mis à jour pour les missions des GPP.
 - réponse assurée aux demandes individuelles des GPP et des Présidents d'AAPPMA.
- Perspectives pour 2024 :
 - développer les opérations de contrôle avec les GPP.
 - reprendre les journées de formation à la rédaction des procès-verbaux.
 - projet de former les gendarmes réservistes à la police de la pêche.
 - mettre en œuvre la Convention de partenariat signée le 6 mars 2024 entre la FNPF et la Gendarmerie Nationale.

Commission Vie Associative

Jean-Loup PRÉVOT présente le rapport de la Commission :

- la FD 55 a reçu la visite du Président de la FNPF, Claude ROUSTAN, les 14 et 15 novembre 2023. Ceci a donné lieu à des échanges fructueux avec les Présidents d'AAPPMA et l'équipe fédérale, ainsi qu'à la visite de certains sites emblématiques : HERMÉVILLE, DAMVILLERS, CHARNY.
- 3 commissions de bassins ont eu lieu à BAR-LE-DUC, LÉROUVILLE et VILOSNES.
- contrôle des rapports d'activités des AAPPMA : tous sont arrivés dans les délais sauf 6 reçus très tardivement.

La Commission demande d'utiliser exclusivement les formulaires spécifiques envoyés aux AAPPMA par la FD55, d'en remplir soigneusement toutes les cases et de vérifier les calculs.

Adhésion : la Commission demande aux Présidents d'AAPPMA de vérifier dès la première réunion que tous les membres du Bureau et du Conseil d'Administration des AAPPMA sont bien titulaires de leur carte de pêche car tout manquement statutaire est susceptible d'entraîner une perte d'agrément.

La Commission Vie Associative remercie les bénévoles pour leur implication, leurs efforts et leur présence lors des diverses activités.

L'AG adopte les rapports d'activités des Commissions à l'unanimité.

Remise des Médailles de Bronze de la Fédération

Eric CHARPIN, de l'AAPPMA La Barisienne des Pêcheurs à la Ligne.

Bernard CREUSAT, de l'AAPPMA L'Aire Supérieure.

Benoît LEBRUN, de l'AAPPMA La Goujonnière Meusienne.

Bernard PEDRINA, de l'AAPPMA La Linéenne des Pêcheurs à la Ligne.

Patrice RONDOT, de l'AAPPMA La Carpe.

Projet de budget 2024

NB : le livret remis aux AAPPMA comporte tous les documents utiles pour traiter ce point de l'ordre du jour. Ne pas hésiter à s'y référer pour obtenir les compléments de données utiles.

Le Trésorier Jean-François PETITPAS expose et commente les lignes de ce budget prévisionnel.

Le projet a été préparé par la Commission des Finances, puis travaillé et validé à l'unanimité par le Conseil d'Administration du 26 février 2024. Les objectifs budgétaires ont été fixés afin d'assurer une continuité des services fédéraux et de garantir la pérennité de la structure.

Les principales augmentations en produits concernent le poste Prestations de services, pour la prestation sur CHARNY (environ 6 000€), les subventions attendues de l'Agence de l'Eau, les cotisations fédérales.

Les principales augmentations en charges concernent :

- le poste Autres achats et charges externes : tenues pour l'ensemble des salariés, les administrateurs et les animateurs des ateliers APN,
- le Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche,
- les études et les travaux prévus sur les rivières,
- les salaires.

Le budget prévisionnel est équilibré à 754890 €

L'AG adopte ce projet de budget à l'unanimité.

Rapport moral du Président

NB : le livret remis aux AAPPMA comporte tous les documents utiles pour traiter ce point de l'ordre du jour. Ne pas hésiter à s'y référer pour obtenir les compléments de données utiles.

Le Président débute son propos en revenant sur les bons résultats de la Fédération : il relève que les résultats financiers et bilans d'activités qui viennent d'être présentés témoignent de la bonne dynamique de notre structure. Cependant, une certaine vigilance s'impose car les objectifs environnementaux de sauvegarde de la biodiversité sont attaqués de toute part, la crise climatique mondiale s'étend et génère des épisodes météorologiques catastrophiques, la gestion de l'eau est de plus en plus problématique, certains lobbies travaillent contre nos intérêts.

Il poursuit en remerciant l'équipe fédérale pour son professionnalisme sous l'autorité du Directeur Hervé SALVÉ, les Administrateurs et l'ensemble des acteurs du réseau meusien des AAPPMA pour leur engagement. Il insiste sur son expertise professionnelle croissante qui rend nos actions plus audibles auprès du grand public et plus crédibles vis-à-vis de nos partenaires institutionnels et associatifs.

Le rapport moral du Président s'articule ensuite autour des points suivants :

- les temps forts de 2023.
- le Schéma de Développement.
- le recul de l'Etat : les milieux aquatiques et la biodiversité plus que jamais en péril !
- la pêche de loisir attaquée / fragilisée de toutes parts.
- les perspectives.

Interventions des invités (1)

M. Jérôme DUMONT, Président du Conseil Départemental :

- remercie pour l'investissement sur l'ensemble des éléments qui lui ont été exposés.

- partage certains constats du rapport moral du Président RIBET, notamment sur l'importance de la transition écologique. Le Conseil Départemental s'engage fortement sur ce sujet depuis 3 ans.

- il est difficile d'accéder aux demandes de subventions car les budgets sont contraints. Des investissements très conséquentes ont soutenu le projet ENS des Ballastières de DAMVILLERS.

- la pêche est un loisir qui génère des activités économiques fortes, c'est très important. Les pêcheurs mettent en valeur les paysages et la biodiversité, ce pour quoi M. DUMONT les félicite.

- il souligne l'importance de pouvoir se retrouver dans la nature, ce qui est un atout pour la Meuse.
- il confirme l'investissement de l'exécutif et des élus dans les enjeux environnementaux et invite à renforcer les partenariats.

Remise des Médailles d'Argent et de Vermeil de la Fédération

Médaille d'Argent

Bernard CHAUPAIN, AAPPMA La Truitelle.

Joël MATHIUS, AAPPMA l'Hameçon Commerzien.

Médaille de Vermeil

Hervé SALVÉ, Fédération Départementale de la Meuse.

Questions diverses

M. THÉNOT, AAPPMA de Commercy : peut-on introduire des carpes-amour ?

L'introduction n'est possible que par arrêté préfectoral, avec un protocole en amont très important et un suivi très cadré. Cette introduction n'est pas possible dans les eaux ouvertes. Elle peut l'être pour des plans d'eau très encombrés par la végétation : se rapprocher de la FD 55.

M. FEBVAY, AAPPMA de ROBERT-Espagne : que faire du silure qui envahit les lieux de pêche ?

Il suggère lui-même de le consommer et propose, en sa qualité d'ancien chef de cuisine, d'organiser une formation sur les manières de le cuisiner : idée retenue.

Le Président fait remarquer que de nombreux pêcheurs apprécient aussi la pêche sportive du silure.

M. BRAULT, AAPPMA de STENAY : pourquoi les pêcheurs sont-ils toujours en retard par rapport aux décisions prises pour satisfaire la LPO, les animalistes etc ... ?

La FNPF est en train d'embaucher pour accroître son influence au niveau national en matière de lobbying, mais le retard est effectivement important.

Interventions des invités (2).

M. Gilles KRAHENBUHL, Président de l'ARGE :

Remercie le département de la Meuse pour avoir accueilli le séminaire régional de l'ARGE en février.

En vue des prochaines élections, il précise que la nouvelle PAC va retirer des prérogatives environnementales à tous nos agriculteurs. Il faut donc voter en fonction des problématiques des pêcheurs. Et il ne faut pas avoir peur d'en parler avec les élus.

Mme Stéphanie MATHIS, Cheffe du Service Environnement à la DDT 55

A beaucoup apprécié la réunion, et particulièrement le rapport d'activités qui lui a montré la diversité des missions.

Bien que notre société soit extrêmement complexe, la vocation de l'Administration n'est pas de stériliser les initiatives et les projets, ni de les noyer dans un labyrinthe réglementaire. Elle s'engage à donner réponse dans les semaines qui viennent aux dossiers qui concernent la FD en s'assurant de la solidité réglementaire de ce dans quoi la FD s'engage afin d'éviter des recours en contentieux par des intérêts divers.

M. Hervé CORVISIER, Délégué à l'Environnement à la Codecom Val de Meuse/Voie Sacrée, membre du Syndicat SM3A sur la Meuse et l'Argonne :

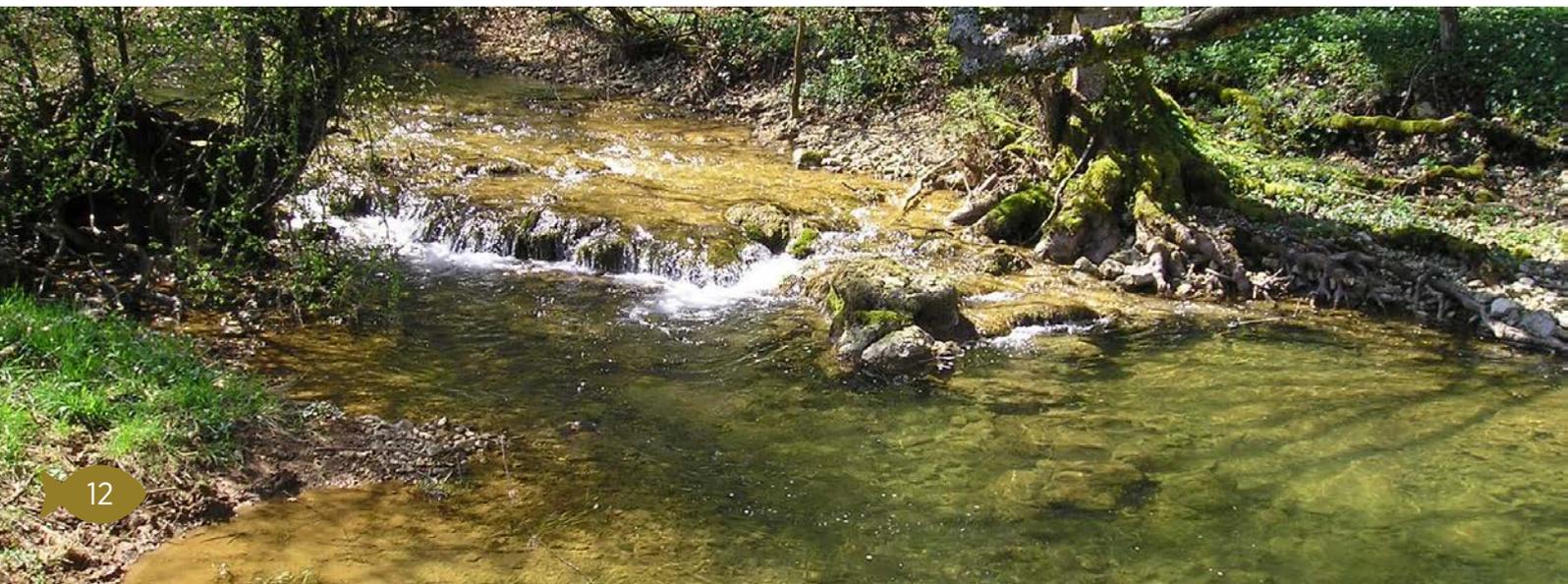
Précise que nous avons plusieurs projets communs sur la préservation des rivières et la restauration des cours d'eau. Il fait part des inquiétudes de son Président, M. NAHANT et relaie sa volonté de travailler plus ensemble.

Remercie le Président RIBET pour cette belle assemblée et se déclare optimiste, convaincu qu'il est possible, au niveau local, de se battre et de faire des choses en commun.

Tous les sujets ayant été abordés, le Président clôture la séance à 12h35 et invite les participants à un moment de convivialité.

Compte-rendu assuré par la Secrétaire fédérale,

Ghislaine CHATTE



Bilan financier 2024

COMPTES ANNUELS 2024

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

FÉDÉRATION DE PÊCHE 55

Lieu-dit Moulin Brûlé
55120 NIXÉVILLE-BLERCOURT

APE : 9312Z
SIRET : 775 616 220 00056



OLIVIER EC

Société d'Expertise Comptable inscrite au tableau de l'ordre de Reims

27G boulevard de la Paix 51100 REIMS

Tél. 03 26 82 50 98

Courriel. sarl.olivier.ec@wanadoo.fr

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciation	Net au 31/12/2024	Net au 31/12/2023
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	2 433 130	1 579 076	854 054	908 823
Immobilisations financières	123 278		123 278	156 659
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	2 556 407	1 579 076	977 331	1 065 482
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours (autres que marchandises)				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	2 384		2 384	
Créances				
Usagers et comptes rattachés	123 335		123 335	47 453
Autres	91 262		91 262	77 085
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités (autres que caisse)	1 219 535		1 219 535	1 226 434
Caisse	7 719		7 719	6 602
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 444 235		1 444 235	1 357 574
REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	3 139		3 139	1 698
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Autres comptes de régularisation				
TOTAL REGULARISATION	3 139		3 139	1 698
TOTAL GENERAL	4 003 781	1 579 076	2 424 704	2 424 754
Legs nets à réaliser :				
acceptés par les organes statutairements compétents				
autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre :				

Bilan passif

	au 31/12/2024	au 31/12/2023
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise	511 653	511 653
Ecart de réévaluation		
Réserves	560 598	560 598
Résultat de l'exercice	23 526	28 504
Report à nouveau	821 891	793 387
SOUS-TOTAL : SITUATION NETTE	1 917 668	1 894 142
Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Ecart de réévaluation sur des biens avec droit de reprise		
Subventions d'investissement	277 532	315 214
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires (Commodat)		
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS	2 195 200	2 209 356
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	101 810	94 478
FONDS DEDIES		
DETTES		
Emprunts et dettes assimilées		
Avances et commandes reçues sur commandes en cours	129	5 830
Fournisseurs et comptes rattachés		
Autres	127 565	114 891
TOTAL DETTES	127 694	120 721
Produits constatés d'avance		200
TOTAL GENERAL	2 424 704	2 424 754

(1) Dont à plus d'un an (a)	
Dont à moins d'un an (a)	127 565
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	
(3) Dont emprunts participatifs	
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours	

Compte de Résultat

	Exercice N 31/12/2024	Exercice N-1 31/12/2023
PRODUITS D'EXPLOITATION (hors taxes)		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens et services)	73 154	39 335
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	360 125	380 154
Cotisations		
Autres produits	233 597	227 615
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	666 875	647 104
CHARGES D'EXPLOITATION (hors taxes)		
Achats de marchandises		
Variation des stocks (marchandises)		
Achats d'approvisionnements	4 753	4 356
Variation des stocks (approvisionnements)		
Autres charges externes	206 532	165 801
Impôts, taxes et versements assimilés	3 344	3 360
Rémunérations du personnel	227 691	214 067
Charges sociales	79 489	75 170
Dotations aux amortissements	100 912	109 142
Subventions accordées par l'association		
Autres charges	101 197	108 591
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	723 918	680 486
RESULTAT D'EXPLOITATION	-57 043	-33 382
PRODUITS FINANCIERS	33 802	12 703
CHARGES FINANCIERES		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	47 272	50 696
CHARGES EXCEPTIONNELLES	506	1 514
IMPOTS SUR LES BENEFICES		
REPORT DE RESSOURCES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS		
ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES		
EXCEDENT OU DEFICIT	23 526	28 504

Ressources	
Bénévolat	44 380
Prestations en nature	
Dons en nature	
Total	44 380
Emplois	
Secours en nature	
Mise à disposition gratuite de biens et services	
Prestations	
Personnel bénévole	44 380
Total	44 380

Rapport



des Vérificateurs aux comptes

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la mission que vous nous avez confiée, nous avons procédé le 26 mars 2025 à l'examen des comptes annuels 2024 de la Fédération de la Meuse pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique.

Tous les documents et pièces comptables nous ont été présentés et nous avons pu effectuer toutes les vérifications selon les règles et principes en vigueur.

Les vérifications et contrôles auxquels nous avons procédé pour l'accomplissement de notre mandat, nous ont permis de constater que les livres étaient parfaitement tenus, les écritures enregistrées correspondaient bien aux relevés de compte et que la situation financière qui nous a été remise était bien le reflet de la comptabilité.

Par conséquent, nous vous demandons d'accorder le quitus à M. Christian OLIVIER, Expert-Comptable, et à M. Jean-François PETITPAS, Trésorier, pour leur bonne gestion des comptes de la Fédération de la Meuse pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique pour l'exercice 2024.

Fait à Nixéville-Blercourt, le 26 mars 2025.

Le Vérificateur aux Comptes,

Palmiro ROSATI

Le Vérificateur aux Comptes,

Philippe POETTE

Commission

Développement Animation

Ce rapport d'activités en matière de sensibilisation et de promotion du loisir pêche auprès des différents publics montre la richesse et la grande variété des animations proposées par la Fédération de Pêche de la Meuse. Il englobe les Ateliers Pêche Nature proposés par les AAPPMA ainsi que les prestations effectuées par le Pôle Départemental d'Initiative Pêche Nature à la Maison de la Pêche et de l'Eau ou délocalisées sur le territoire meusien. Dans les décomptes, une demi-journée de présence en animation compte pour 1 journée/enfant et ou adulte.

BILAN 2024

Ateliers Pêche Nature (APN) des AAPPMA

Sur les 9 APN que compte le département, 7 ont fonctionné cette année, une météo capricieuse imposant l'annulation de certaines interventions.



Ateliers Pêche Nature des AAPPMA			
Subventions 2024			3,00
AAPPMA	Période de fonctionnement	Nombre de J/E	Subventions versée
COMMERCY		72	216,00
DIEUE-SUR-MEUSE		64	192,00
DUN-SUR-MEUSE		91	273,00
MONTMEDY		347	1041,00
REVIGNY		143	429,00
VARENNES		85	255,00
VERDUN		145	435,00
ROBERT-ESPAGNE		0	0,00
LÉROUVILLE		0	0,00
Sous-Total 1		947	2841,00
Aide à la création d'un APN	Sous-Total 2		0,00
Autres structures		Forfait	
CLUB MOUCHE LA CROIX		96	250,00
Sous-Total 3		96	250,00
TOTAL		1043	3091,00

Formation des animateurs APN (58 j/adulte)

2 journées de formation initiale « animateur APN » (Nord et Sud Meuse) ont été organisées durant les vacances de février/mars afin d'assurer une reprise des activités dans de bonnes conditions. Le 5 mars à Commercy pour les APN du Sud Meusien et le 7 mars à Varennes pour les APN du Nord Meusien.

De plus, une journée de bilan de la saison 2024 pour les responsables APN AAPPMA s'est tenu le 21 décembre 2024.

Journée au Bord de l'Eau (JBE) – Au Fil De l'Eau (AFDE) – Journée au Bord de Meuse (JBM)

(20 journées pour 1 155 j/enfant occasionnant 316 j/animateur)

Ces animations ont été effectuées sur différents sites à l'échelle du département comme sur l'étang de Perroi, à la Maison de la Pêche et de l'Eau, au lac de Madine, à la ballastière de Bonzée, à l'aquario-club de Thierville et sur le plan d'eau de Trémont sur Saulx.

Formation des animateurs JBE (30 j/adulte)

1 journée de préparation a été effectuée en 2024 pour permettre aux nouveaux animateurs bénévoles de se positionner sur les différents ateliers. Tous les animateurs bénévoles se sont retrouvés à Herméville en toute convivialité autour d'un repas pour clore la saison d'animation.



Prestations de la Maison de la Pêche et de l'Eau

Atelier Pêche Nature Itinérant (APNI) (130 j/enfant)

6 séances en soutien aux APN de Varennes et de Verdun et 6 interventions auprès du CLSH de Bar le Duc

Publics scolaires (678 j/enfant pour 35 interventions)

Clôture de l'option pêche au collège St Jean de Verdun (saison 2023/2024)

Clôture du projet Life BIODIV'EST entamé en 2023 avec le lycée de Stenay
1 classe d'eau et inauguration de l'Aire Terrestre Éducative (ATE) à l'école de BUZY-DARMONT

Début du projet life BIODIV'EST collège St Jean de Verdun

Reprise de l'option pêche au collège St Jean de Verdun (saison 2024/2025)

Renouvellement de l'Aire Terrestre Éducative (ATE) à l'école de BUZY-DARMONT

ADAPEI Meuse (72 j/adulte)

12 interventions « multi pêche » auprès d'adultes travailleurs handicapés des foyers de Bar le duc, Revigny, Fresnes et Thierville ont été réalisées.

Animations « Espaces Naturels Sensibles » (61 j/enfant/adulte)

Ces animations « Nature » sont destinées à sensibiliser le grand public, elles permettent d'accueillir de nombreuses personnes et sont de véritables outils de communication.

- 2 jours d'ouverture du sentier pédagogique à Herméville-en-Woëvre (26 pers.)
- 2 sensibilisations au problème des écrevisses exotiques à Neuville en Argonne et Robert-Espagne ont accueilli 35 personnes

Pêch'stivals au lac de Madine (84 j/enfant/adulte)

8 journées d'initiation à la pêche proposées sur le lac de Madine auprès des familles pendant les grandes vacances (7 journées ont affiché « COMPLET » et une journée a été annulée pour intempérie).

Sur les 84 participants :

- 88% ont réservé en ligne via le site « HELLO ASSO » et 12% directement sur place
- 83% étaient des mineurs
- 45% étaient détenteurs d'une carte de pêche, les autres ont bénéficié d'un PASS Pêche

En conclusion, en 2024, ce sont 120 séances d'animation fédérale, réparties sur 86 jours d'intervention, totalisant 2 270 jours/enfants et adultes, auxquels s'ajoutent les 1 043 jours/enfants et adultes effectués par les APN des AAPPMA.

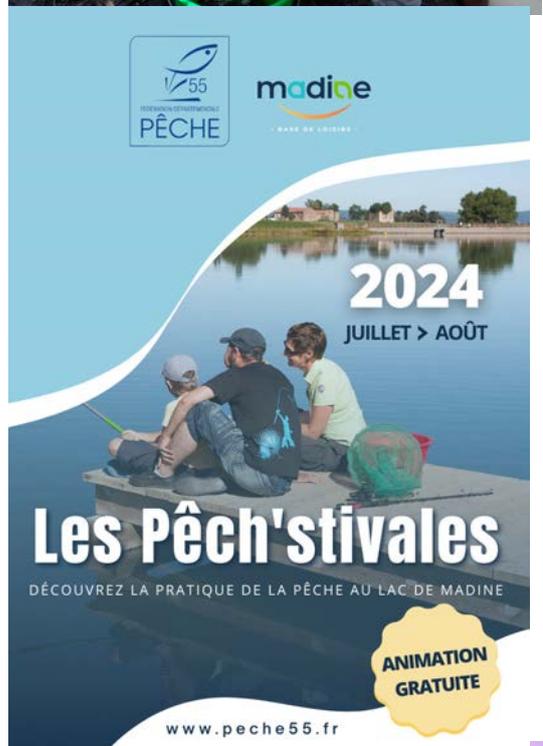
Au total on atteint les 3 313 jours/enfants/adultes toutes prestations confondues.

Remerciements

Baptiste CAILLERET, ex-service civique, apprenti BPJEPS « pêche de loisirs » de novembre 2023 à octobre 2024.

Robin VILLIERS et Maël PION dans le cadre de leur volontariat en Service Civique.

Tous les animateurs bénévoles pour leur implication sans laquelle de nombreuses prestations fédérales ne pourraient être réalisées.



La « Commission animation » peut d'ores et déjà vous annoncer les dates suivantes :

- 5 avril – Inventaire Tritons à l'étang du Perroi à Herméville-en-Woëvre.
- 8, 10, 15, 24, 29, 31 juillet – Pêch'stivals à Madine.
- mercredis 9, 16, 23 et 30 juillet – Découverte pêche de l'écrevisse en famille.
- 5 août - Inventaire piscicole + sensibilisation étude thermie à Stenay.
- samedis 26 juillet et 23 août - Balade autour de l'étang de Perroi à Herméville-en-Woëvre.
- 13 septembre - Sensibilisation au problème des écrevisses exotiques à Auzéville.

Classes d'Eau

Un projet de 5 classes d'eau est en cours de réalisation à l'école Bugnon ROSTAND à Bar le Duc, ainsi qu'une participation à l'enrichissement de l'« Aire Terrestre Éducative » de l'école de Buzy-Darmont.

Journée au Bord de l'Eau

Plusieurs établissements scolaires ont retenu des dates pour une Journée au Bord de l'Eau à l'étang de Perroi à Herméville-en-Woëvre mais aussi au lac de Madine et à la Maison de la Pêche et de l'Eau à Nixéville-Blercourt.

Projet LIFE BIODIV'EST

Poursuite du projet ayant commencé en septembre 2024 et qui se clôturera en juin 2025 avec le collège Saint JEAN de Verdun. Un nouveau projet Life est en cours d'élaboration pour l'année scolaire 2025/2026 avec une classe de l'école élémentaire de Béthelainville.

Atelier Pêche Nature Itinérant (APNI)

Les 17, 21 juillet et 30 août – animation « Pêche du Silure » en partenariat avec les AAPPMA de Ourches, Verdun et Mouzay.

Soutien aux APN de Robert-Espagne le 16 avril et de Montmédy le 26 août avec une «écouverte de la pêche de la carpe.

Des journées de rencontre « Jeunes Pêcheurs » seront initiées sur la vallée de l'Ornain courant du mois de juillet.

Le 02 août, animation « défi BIG FISH » sur le canal de la Marne au Rhin, au débarcadère à Bar le DUC.

Les 9, 16, 23 et 30 juillet, animation « Pêche de l'écrevisse en famille » en partenariat avec les AAPPMA de Verdun, Dombasle, Spincourt et Étain.

Continuité de l'option pêche au collège St Jean de Verdun jusque fin juin. Possible reprise en fonction des inscriptions à la rentrée scolaire de septembre.

APN des AAPPMA

1 journée de formation initiale « animateur bénévole APN » ainsi qu'une formation PSC1 (Premiers secours) ont été organisées durant les vacances de février 2025 afin d'assurer une reprise des activités dans de bonnes conditions.

2 Journées de formation technique ayant pour thématique « pêche de la carpe » seront réalisées à Revigny sur Ornain et Damvillers courant les vacances d'avril auprès des APN AAPPMA.

Une rencontre inter APN se déroulera le 27 septembre à Neuville en Argonne sur l'étang des Bercettes.

Enfin, un nouvel APN est en cours de création grâce à un partenariat entre les AAPPMA de Guerpont et Ligny en Barrois. Constitution du Volet administratif d'ici fin 2025 pour un début d'activités en 2026 avec le soutien de l'animateur Fédéral.

Au regard du nombre grandissant d'animations et d'APN dans le département, la commission Animation aura fort à faire pour permettre et garantir le développement du pôle animation.

Le Chargé de Développement « Animation »
Loïc MARAIS



Circuit de compétitions à destination des jeunes, JUNIOR FISHING TOUR

Une sous-commission à vocation sportive, associée à la commission Développement Promotion-Communication a été créée pour faire émerger des projets de compétitions de pêche en relation avec l'Association Régionale du Grand Est et notre Fédération Nationale. La Fédération souhaitait s'engager dans les 2 circuits possibles, Leurres et Coup, mais au vu du faible nombre d'inscrits, il a été décidé d'annuler la partie Coup du concours et de se centrer sur la partie Leurres.

Le 05 octobre 2024 à Void-Vacon sur le Canal de la Marne au Rhin, s'est donc déroulée la 1^{ère} manche de la 1^{ère} édition du Junior Fishing Tour Meuse dont voici le classement :

Pour les **JUNIORS** (-14 ans)

1^{er} : Matt MOUROT

2^{ème} : Jules HANNEQUIN

3^{ème} : Maxance MINARDI

Pour les **ESPOIRS** (+14 ans)

1^{er} : Jules LALLEMENT

2^{ème} : Mathis HESSE

3^{ème} Yvane SCHILLINGER

La 2^{ème} manche se déroulera aux Ballastières du Val de Meuse à ANCEMONT le samedi 17 mai 2025. C'est le cumul de points sur les deux manches qui définira les champions départementaux pour les 2 catégories « Junior » et « Espoir ».

Au regard du faible nombre de prises lors de la 1^{ère} manche, chaque participant a encore toutes ses chances pour devenir champion !

Sur la région Grand Est, ce sont 7 fédérations départementales qui participeront à la finale Régionale. Les 6 personnes qualifiées en Meuse représenteront notre département à la **finale régionale** qui se déroulera à Metz le 14 juin 2025.

Les qualifiés Régionaux se retrouveront les **6 et 7 septembre 2025 pour la finale nationale** dont le lieu n'est pas encore défini.

Édition 2025/2026

Deux circuits (coup et leurre) menant aux titres de Champions de France seront à nouveau proposés.

- 40 participants maximum par circuit.
- 2 sélectionnés par circuit en fonction de la tranche d'âge.

Au minimum, 2 manches qualificatives (une en octobre 2025 et une en mai 2026) de 3 heures par circuit. Le vainqueur départemental et les qualifications pour le niveau régional se font au cumul de points sur les 2 meilleures manches du participant.

2 tranches d'âges pour les qualifications à respecter :

- Pêche aux leurres (du bord) : -14 ans et 14/18ans
- Pêche au coup (feeder/grande canne/anglaise) : -10 ans et 10/15ans

La commission « Compétition » au sein du Conseil d'Administration de la FDPPMA 55 a mis en place un Comité de pilotage qui se réunira le mardi 29 avril pour la finalisation de l'édition 2024/2025 et l'organisation et la mise en place des circuits de compétitions 2025/2026 dès la rentrée de septembre. Afin de permettre au circuit coup d'émerger en Meuse, le comité de pilotage convie toutes personnes susceptibles de favoriser sa mise en place et d'obtenir un nombre suffisant d'inscrits pour sa réalisation.

Le responsable de la commission « Compétition »
Alexis CHRISTOPHE



JFT
Junior Fishing Tour
Leurres

**Circuit jeunes compétition
de pêche aux leurres**

55
FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
PÊCHE

MANCHES DE 8H00 À 12H30 :
SAMEDI 5 OCTOBRE 2024 - VOID-VACON
SAMEDI 17 MAI 2025 - DIEUE-SUR-MEUSE

TOUS NIVEAUX / 2 CATÉGORIES D'ÂGE :
> JUNIORS (-14 ANS)
> ESPOIRS (14 À 17 ANS)

DES MANCHES DÉPARTEMENTALES, DES FINALES RÉGIONALES
ET LE TITRE DE CHAMPION.NE DE FRANCE À LA CLÉ !

INSCRIPTION DE 20 EUROS POUR LES DEUX MANCHES

Commission

Développement Promotion Communication

La promotion de notre loisir pêche et la valorisation de notre réseau piscicole sont primordiales pour nous faire connaître et reconnaître.

Les outils de communication

Internet

Notre site www.peche55.fr, avec 21 000 utilisateurs sur 2024 enregistre une petite augmentation de fréquentation de +7.6%. Les pages les plus visitées sont les parcours des AAPPMA, les différents types de carte de pêche et le volet réglementation.

Les pics de fréquentation :
- 1383 utilisateurs le 03/03/2024 en période d'ouverture de 1^{ère} catégorie.
- 813 utilisateurs le 27/04/2023 en période d'ouverture de 2^{ème} catégorie.

Facebook et Instagram

Nous avons réalisé 44 publications en 2024 diffusées sur les 2 réseaux et celle du 10 octobre sur le suivi thermique des cours d'eau a emporté un vif succès avec une couverture de 170 886 vues et 149 interactions.

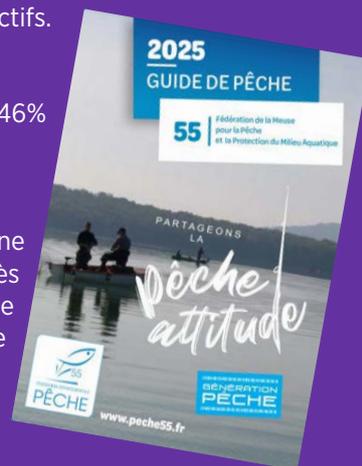


Nous comptabilisons actuellement 3 052 followers (dont 16.3% de femmes) et 233 111 vues sur notre page Facebook et 1285 sur Instagram. Le nombre de visites, avec 18 700, a fortement progressé (+135%) et nous avons eu 4355 interactions avec nos contenus (nombre de « J'aime » ou de réactions, commentaires, partages...).

Notre public est composé de 15.8% de femmes alors qu'elles ne représentent que 9% de nos effectifs.

Guide Pêche 55

Impression à 10 000 exemplaires du dépliant Guide de Pêche 55 dans une nouvelle dimension (46% plus grand), plus lisible et plus agréable à parcourir.



Fête de la Pêche du 2 juin 2024 à la Maison de la Pêche et de l'Eau



Le temps nous a miraculeusement épargnés après une semaine de pluie et de vent. Les 420 visiteurs ont été très satisfaits et même surpris pour certains d'entre eux de découvrir tout ce que le monde de la pêche associative était capable de faire. Parmi les visiteurs, de très nombreux enfants qui ont pu découvrir la pêche et qui seront, nous l'espérons, de futurs mordus de notre loisir.

Journée des Espaces Naturels Sensibles (ENS)

Organisée par le Conseil Départemental, elle s'est tenue le 7 juillet aux ballastières de Damvillers. L'objectif était de promouvoir le réseau des 7 ENS aménagés en Meuse dont fait partie l'étang fédéral du Perroi. La prochaine est déjà fixée à Beurey sur Saulx sur le massif forestier de Jeand'Heurs et ses sources karstiques et se tiendra le 29 juin 2025.

Brocante pêche

Le 3 novembre 2024 s'est tenue la traditionnelle brocante pêche. Brocanteurs et chalands ont pu faire des nombreuses affaires et se sont déjà donné rendez-vous le 2 novembre pour la prochaine édition.



Séminaire de l'Association Régionale du Grand Est (ARGE)

Les 10 Fédérations du Grand Est se sont retrouvées les 17 et 18 février 2024 à Heudicourt afin de travailler en ateliers sur la recherche d'optimisation dans la construction des plans de financement, le management ou encore les contributions techniques des fédérations aux projets régionaux.

Réciprocité URNE

L'AAPPMA «La Vadelaincourt» a intégré la réciprocité en 2024. Avec les AAPPMA du bassin de l'Aire et de ses affluents qui ont récupéré du linéaire suite à l'application de l'Article L435-5, nous enregistrons une belle progression de 149 km de berges réciprocitaires supplémentaires.





La pêche de loisir dans la Meuse

Comportements & attentes des pêcheurs

Poids économique

- **12 675** adhérents en 2023 dans la Meuse
- **355** pêcheurs enquêtés sur le département
- **7,72 millions d'€** de poids économique
- **47 emplois** directs et induits à minima
- **3 400 bénéficiaires** des actions menées par la Fédération et les AAPPMA*
- **2 214 kms** de cours d'eau
- **940 ha** de plans d'eau

L'Association Régionale de pêche et de protection du milieu aquatique Grand-Est ainsi que les 10 fédérations départementales de cette région ont souhaité mutualiser une étude socio-économique pour :

- **Avoir une meilleure connaissance des pêcheurs** : quels profils ? D'où viennent-ils et où vont-ils ? Quelles sont leurs pratiques et leur niveau de dépenses ? Quelles sont leurs attentes ?
- **Valoriser l'impact économique de la pêche de loisir**, afin que cette activité soit mieux reconnue : à combien s'élèvent les retombées économiques de la pêche de loisir ? Quels sont les impacts de cette activité sur le tourisme ? Quelles sont les externalités liées à la pratique (ex. implication des bénévoles, actions de préservation de l'environnement...) ?
- **Identifier le potentiel et les leviers de développement de la pêche** : quels potentiels et leviers pour contribuer au développement d'activités économiques dans les territoires ruraux ? Au lissage de l'activité des acteurs du tourisme ? A la transition écologique et au bon état écologique des cours d'eau ?

* AAPPMA = Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

www.peche55.fr



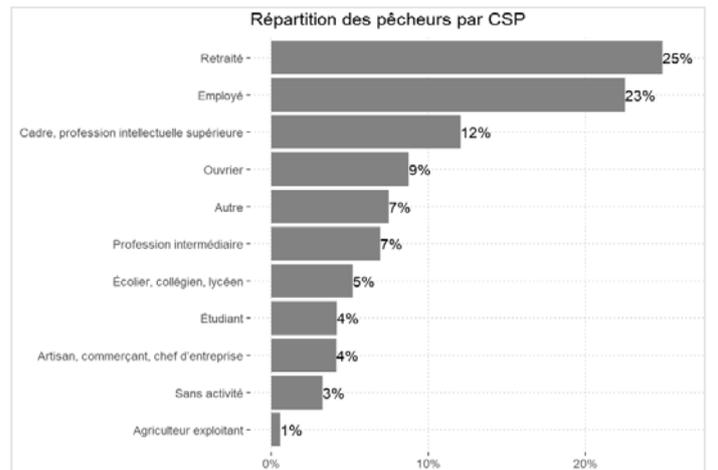
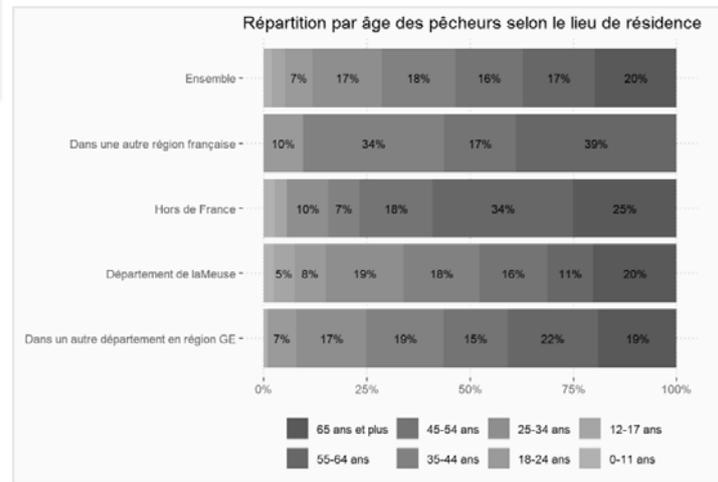
Avec l'appui du cabinet Terre d'avance



Etude réalisée par les cabinets Terre d'Avance, D-SIDD et Enalys

LA SOCIOLOGIE DES PÊCHEURS

- Dans l'ensemble, la répartition des tranches d'âges des pêcheurs adhérents à la fédération est plutôt **équilibrée** avec néanmoins **une sous-représentation des moins de 25 ans (7%)**. Les pêcheurs adhérents résidant dans **un autre département de la région Grand Est** sont légèrement plus âgés que la moyenne départementale. Concernant **les pêcheurs étrangers**, en cohérence avec les tendances régionales, la part des 55-64 ans est plus importante que la moyenne départementale (**25 % contre 20%**).
- En termes de catégories socio-professionnelles, **40 % des** pêcheurs adhérents (résident en France) sont inactifs (écoliers, étudiants, retraités, sans activité), dont **25% sont retraités**. Parmi les actifs, **les employés** représentent la première catégorie socio-professionnelle des pêcheurs adhérents (23 %) suivi des cadres et des ouvriers.
- **86% des pêcheurs de la Meuse sont des hommes**, contre **94 %** à l'échelle régionale.



LES PRATIQUES

Techniques

- **La pêche au leurre, au vif et au coup** sont les **3 techniques les plus pratiquées** à l'échelle régionale comme à l'échelle départementale.
- **98% des pêcheurs pratiquent la graciation** (mais pas forcément de manière systématique). Comme à l'échelle de la région, **cette pratique du « no kill » est corrélée à l'âge** : plus le pêcheur est jeune, plus il aura tendance à pratiquer strictement la graciation.

Espèces pêchées

Une grande diversité d'espèces sont pêchées dont deux principales. Parmi les adhérents enquêtés, ils sont :

- **18%** à pêcher le brochet
- **16%** à pêcher la perche
- **12%** à pêcher la truite fario
- **11%** à pêcher le sandre

Types de lieux et embarcations

- **34%** des pêcheurs adhérents pêchent **en plan d'eau privé** (sans achat de carte) pour de nombreuses raisons, notamment en raison de quête de nouveauté, pour faire plus de prises, ou encore pour pêcher avec une personne n'ayant pas de carte AAPPMA. C'est **5 % de moins** par rapport à la région Grand Est.
- **39 % des pêcheurs adhérents** pratiquent la pêche en embarcation (29% observés en région). **Les pêcheurs de moins de 18 ans** la pratiquent moins que leurs aînés. Le bateau est le mode le plus utilisé. Les jeunes ont un attrait marqué pour le float tube.

Pratiques sociales

- Les pêcheurs apprécient presque aussi bien pêcher seul (39%) qu'entre amis (33 %).
- Les sorties **entre amis ou en famille** témoignent d'une pratique particulièrement **conviviale**, où ces sorties constituent **59% des réponses citées**.

LA FRÉQUENTATION DU TERRITOIRE (touristes et non touristes)



Top 10 des lieux de sorties pêche

Les sorties pêche sont des déplacements effectués sans nuitées associées (ce ne sont pas des séjours)



Les 3 principaux critères de choix de ces lieux



Comment ces lieux sont-ils connus ? Les 3 principaux vecteurs de communication

	Destinations de sorties	Nombre total de sorties estimées à l'année
--	-------------------------	--

1	Verdun	41 010
2	Dun-sur-Meuse	30 170
3	Bar-le-Duc	20 750
4	Stenay	20 350
5	Nonsard-Lamarche	17 200
6	Heudicourt-sous-les-Côtes	13 290
7	Damvillers	10 420
8	Dieue-sur-Meuse	9 030
9	Commercy	8 340
10	Saint-Mihiel	8 130

1. Le cadre environnant
2. La connaissance ou découverte de lieux de pêche
3. La proximité du site au domicile (inférieure à 50 km aller/retour)

1. La découverte personnelle
2. Le bouche à oreille
3. La communication numérique

LE PROFIL « TOURISTE »

- Les « **touristes** » sont des pêcheurs qui ont réalisé au moins une nuitée dans un département autre que leur département de résidence.
- 58%** des adhérents résident dans le département, **21%** dans un **département limitrophe** (dont 13,5% en Meurthe-et-Moselle). Environ **9%** résident à **l'étranger** (5 % en Belgique...) contre 15 % à l'échelle régionale.
- La Meuse** est la principale destination des séjours pêche des adhérents (**51,6%**) suivi des Ardennes (12,2 %), de la Moselle (10,1%) et de l'Aube (8,8%). **Les côtes de Meuse** se caractérisent par des sites naturels très touristiques et ayant une offre d'hébergement intéressante pour le pêcheur.
- 3 nuits**

C'est la durée moyenne d'un séjour avec des nuitées, tout comme à l'échelle régionale. La durée s'allonge pour les séjours marchands et pour les séjours de résidents de la Meuse ou d'une autre région. **64%** des séjours sont réalisés par des adhérents résidents à l'extérieur du département.

2 400 000 €

C'est le montant de dépenses locales effectuées par des pêcheurs touristes. Cette dépense concerne en grande partie des comportements « intrarégionaux », c'est-à-dire de touristes se déplaçant d'un département à l'autre. Elle est ici importante comparée aux autres départements de la région.

2886 € de dépenses moyennes annuelles : c'est la dépense moyenne d'un adhérent dans le département, mais originaire **d'une autre région** que la région Grand Est (à l'échelle régionale, ce chiffre est de 1918 €). **Les adhérents originaires d'un autre département** de la région Grand Est ont un **niveau de dépense également supérieur (1746 €)** à celui des **pêcheurs originaires de la Meuse (1041€)**.

1865 € de dépenses moyennes annuelles : c'est la dépense moyenne d'un adhérent dans le département, mais **originaire d'un autre pays** (à l'échelle régionale, ce chiffre est de 1643 €). **Cela signifie que la cible « pêcheur étranger » est intéressante** dans ce département au regard de leur niveau de dépense.

3 principaux postes de dépenses : le matériel, l'hébergement et la restauration.

LE POIDS ÉCONOMIQUE DE LA PÊCHE DE LOISIR

Un pêcheur de la Meuse dépense en moyenne **1 386 € / an** (année 2023)

NB : En comparaison, la dépense des pêcheurs en France a été estimée en 2011 par la Fédération Nationale de Pêche en France à 681 € / an. En région Grand Est, la dépense estimée pour 2023 est de 1166 €/pêcheur.

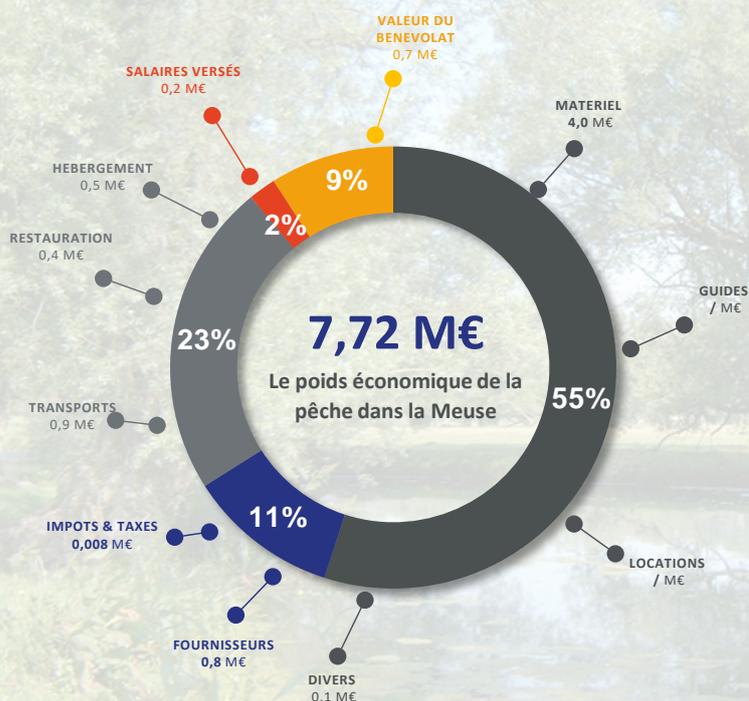
15 millions d'euros dépensés (hors cartes de pêche), **dont 6 millions d'euros** dépensés localement.

Les dépenses locales concernent les achats réalisés en région. La vie sociale et économique des adhérents se passant principalement dans leur département d'adhésion, on peut supposer que cette dépense s'effectue en grande partie dans ce département.

Une fois les dépenses des touristes isolées, **61 % des dépenses des pêcheurs adhérents du département ne sont pas dépensées localement.** Cette « évasion » porte principalement sur le matériel, l'hébergement et la restauration.

Catégorie de dépense	Dépenses estimées (millions d'€)	Part des dépenses (en %)	Comparaison moyenne régionale (en %)
 MATERIEL ET MAGASINS	4,01	68	70
 HEBERGEMENT	0,50	9	6,5
 RESTAURATION	0,45	8	8
 TRANSPORT	0,70	12	12
 NAUTISME (locations, embarcations)	0,07	1	0,5
 GUIDES	0,03	1	1,2
 DIVERS	0,11	2	1,8

Calculs dépenses locales: Terre d'Avance 2025 sur les dépenses 2023



Un poids économique estimé à 7,72 Millions d'€

Le poids économique de la pêche est un exercice permettant de quantifier en € un ensemble d'impacts économiques liés à la pratique de la pêche.



IMPACTS DIRECTS

Dépenses des pêcheurs (touristes inclus) effectuées sur le territoire, directement liées à la pêche (matériel, guides, nautisme, divers)



IMPACTS INDIRECTS

Dépenses des fédérations et associations de pêche dans le cadre de leurs actions de développement, de préservation de l'environnement, de sensibilisation à l'environnement et à la pêche



IMPACTS CATALYTIQUES

Dépenses des pêcheurs (touristes inclus) effectuées sur le territoire, entourant la pratique de la pêche (hébergement, restauration, transport)



IMPACTS INDUITS

Estimations des salaires nets versés (fédérations, associations), réinjectables dans l'économie locale



EXTERNALITÉS

Valeur créée par la pêche et qui ne passe pas par un marché (Valorisation des journées de bénévolat)

+ 2,33 M€ c'est le montant de la contribution de la Meuse à l'économie régionale du Grand-Est soit **6,8 %** du poids régional (10 050 000 €)

47 emplois

- **7 emplois directs** (fédération et associations de pêche)
- **40 emplois induits** chez les fournisseurs des pêcheurs (matériel, hébergement, restauration, guides)
- Et sûrement plus car il n'a pas été possible d'estimer les emplois induits chez les entreprises de services et de travaux missionnés par les fédérations et les AAPPMA.

AU-DELÀ DES CHIFFRES, D'AUTRES APPORTS DE LA PÊCHE POUR LE TERRITOIRE ET SES HABITANTS

LES ACTIONS DE LA FÉDÉRATION ET DES AAPPMA



- Actions sur **les milieux aquatiques** (restauration, entretien, travaux, sauvetage...)
- **Etudes** (suivi de la qualité des eaux, milieux, inventaires piscicoles ...)
- Procédures **juridiques**, constats d'atteinte au milieu, police de la pêche
- Actions d'**empoisonnement**

- **Manifestations** autour du loisir pêche (salons, compétitions, événements)
- Actions de **promotion / communication**
- Actions sur des **publics cibles** (établissements scolaires, jeunes, femmes)
- **Aménagements** à vocation halieutique

- **Manifestations** autour de l'environnement (expositions, salons)
- **Ateliers Pêche Nature**
- Journées pêche et **découverte** des milieux aquatiques
- **Interventions** auprès de publics scolaires

EN 2023

- **Plus de 3700 jours de bénévolat dont 90 % dans les AAPPMA**
- **Près de 3 400 bénéficiaires des actions**
- **De nombreuses actions d'intérêt général dont les bénéficiaires vont bien au-delà des pêcheurs**

Les bénéficiaires sont les personnes ayant participé aux actions menées par les fédérations et associations. Par exemple : les publics scolaires sensibilisés.

UN FOCUS À L'ÉCHELLE RÉGIONALE POUR MIEUX COMPRENDRE LES ATTENTES DE CERTAINS PUBLICS SPÉCIFIQUES ET ENTREVOIR DES PISTES D'ACTIONS DÉDIÉES

LES JEUNES ADULTES (18-34 ans)



- 87% des pêcheurs adhérents de la région Grand Est sont âgés entre 18 et 34 ans.
- Les 18-34 ans pratiquent le plus la **pêche en embarcation** : les 18-24 ans citent à 60% l'utilisation du float-tube et les 25-34 ans citent à 48% l'usage du bateau.
- **Les jeunes adultes** dépensent en moyenne entre 1322 € et 1453 € par an (1166/an en région Grand Est).
- **Les 18-24 ans** participent légèrement plus aux actions des AAPPMA que l'ensemble des pêcheurs (25% contre 23% aux travaux et actions pour l'environnement).
- **A l'inverse, les 25-34 ans** participent moins aux actions des AAPPMA que l'ensemble des pêcheurs : le manque de temps est la principale cause de leur absence de participation (43% des répondants).
- Ils s'accordent sur le fait que **les jeunes s'intéressent de plus en plus à la pêche**, que c'est un loisir qui coûte cher et que l'investissement dans une association de pêche peut être difficile.
- Pour inciter d'autres jeunes à pratiquer la pêche : **Adapter les canaux de communication, organiser des sorties destinées aux jeunes, organiser des stages découvertes.**

Leurs principales attentes

- Réétudier la tarification des cartes jeunes (adopter un prix préférentiel la première année)
- Relayer et communiquer sur une pratique dynamique, responsable et plus moderne via les réseaux sociaux
- Encourager une pratique plus éthique et respectueuse de l'environnement

Des profils de pêcheurs intéressants à mettre en lumière à l'échelle régionale

Les pêcheurs étrangers



- **15% des enquêtés** parmi les pêcheurs adhérents résident hors de France dont 7% en Allemagne et 4% en Belgique.
- Des **pêcheurs étrangers plus âgés** : 50% ont plus de 55 ans et 19% ont 65 ans et plus.
- Plus de la moitié sont actifs dont 59% qui travaillent à temps plein.
- **30% sont des retraités** et 2% suivent un cursus scolaire.
- **38,5% des séjours touristiques sont effectués par des pêcheurs étrangers.**
- **Une dépense moyenne de 1643 €** par an pour le pêcheur étranger.

Les pêcheurs non adhérents



Ces données statistiques sont à lire et analyser avec prudence puisque la population initiale de pêcheurs non adhérents n'est pas connue :

- **Une population plus âgée** : plus de 40% des non adhérents ont plus de 55 ans.
- 80% des non adhérents résident dans la région Grand Est contre 11% dans une autre région française.
- **Plus de 85% des non adhérents déclarent pêcher en plan d'eau privé** dont 40% d'entre eux qui pêchent en carpodrome.
- La dépense moyenne d'un non adhérent est de **2063 € par an** (et l'achat de matériel est le principal poste de dépense).

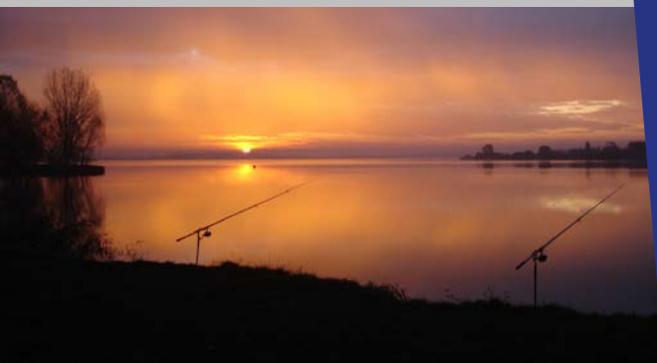
A L'ÉCHELLE RÉGIONALE, LES TENDANCES ET ATTENTES

LES TENDANCES

- **Des dépenses de plus en plus tournées sur le matériel** et l'utilisation de techniques de plus en plus modernes
- **Une utilisation plus régulière de la graciation** (no kill) qui est corrélée avec l'âge (les plus jeunes la pratique le plus)
- **De faibles niveaux de participation** des pêcheurs adhérents aux actions AAPPMA (manque de temps, désintérêt des actions...)

LES LEVIERS DE DEVELOPPEMENT

- **Améliorer la mise en application et le suivi des réglementations de la pratique de la pêche**
- **Améliorer l'entretien et gestion des milieux aquatiques pour favoriser la biodiversité**
- **Faire mieux connaître les actions des fédérations et des AAPPMA auprès des adhérents**
- **Simplifier la pratique**
- **Maintenir et renforcer les actions en direction des enfants**
- **Maintenir et renforcer le bénévolat dans les AAPPMA**
- **Augmenter la visibilité des professionnels de la pêche**
- **Promouvoir et développer le tourisme pêche**



Commission

Technique

BILAN 2024

RESTAURATION ÉCOLOGIQUE DES MILIEUX AQUATIQUES

Requalification de la ballastière de Charny-sur-Meuse en zone humide alluviale (AAPPMA Verdun / FDPMA 55)

2024 marque la clôture de ce projet débuté 3 ans plus tôt. En effet, le service technique fédéral a travaillé en collaboration avec une infographe pour concevoir l'ensemble des panneaux pédagogiques et ludiques du sentier de la ballastière de Charny basé sur le thème du déplacement des poissons. Le mobilier du sentier a été installé en août et une réception de chantier a été organisée le mois suivant avec l'AAPPMA la Goujonnrière Meusienne, la commune de Charny-sur-Meuse ainsi que l'ensemble des partenaires financiers du projet. D'un cout final de 243 000 €TTC, ce projet a fait l'objet de 92% de financement public.



Étude RFID (identification par radiofréquence) entre la ballastière de Charny-sur-Meuse et le fleuve Meuse (AAPPMA Verdun / FDPMA 55)

En complément de la requalification de la ballastière de Charny-sur-Meuse en zone humide, l'année 2024 marque la fin de 685 jours de suivi RFID sur 219 poissons (toutes espèces) marqués à l'automne 2022 dans le fleuve Meuse et la zone humide récemment requalifiée.

L'objectif général de cette étude était de mettre en évidence la fonctionnalité du site en ce qui concerne les déplacements des poissons, quelle que soit la période de l'année.

Ainsi, 34 169 détections ont été relevées durant l'étude, correspondant à 8 630 passages effectifs entre la ballastière et le fleuve Meuse pendant la période de suivi.

Un focus sur certaines espèces, comme le brochet (*Esox lucius*), a mis en évidence que cette espèce utilise le chenal de connexion pour circuler entre la zone humide et le fleuve, principalement en hiver et au printemps. Des résultats cohérents, en lien étroit avec la période de reproduction de cette espèce.

Les silures (*Silurus glanis*) suivis ont, quant à eux, utilisé le chenal de connexion principalement durant l'été et surtout la nuit. Ces résultats soulignent le caractère nocturne de cette espèce et l'utilisation de la zone humide comme zone de chasse. Ce suivi RFID sera complété sur une période de 3 ans par des pêches électriques afin de confirmer la présence de brochetons et de valider la fonctionnalité du milieu comme zone de reproduction pour cette espèce. Il est également en cours de discussion, au sein du pôle technique, d'une réutilisation du matériel RFID pour une autre étude sur le secteur de Charny-sur-Meuse.



ÉTUDES ET INVENTAIRES BIOLOGIQUES

Étude de la thermie des cours d'eau salmonicoles du département de la Meuse

Cette étude initiée en 2021 a pris fin en décembre 2024. Après avoir procédé à la dernière campagne de relèvement de quelques 150 sondes thermiques réparties sur une cinquantaine de cours d'eau meusiens, le service technique a réalisé lors du dernier trimestre l'analyse d'une somme considérable de données récoltées au cours des 3 années de suivi.

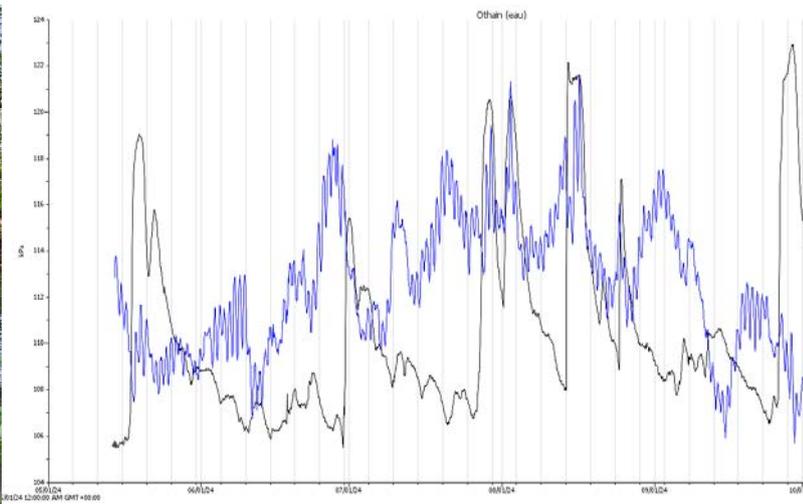
Un rapport issu de ce travail a été rédigé. Ce document présente les évaluations de chacune des stations de mesure au regard des exigences thermiques de l'espèce repère qu'est la truite fario. Une synthèse des résultats par contexte piscicole est également fournie et des mesures de gestion piscicole en corrélation avec les résultats d'évaluation sont proposées.

Études et Inventaires avant travaux – Projet de Zone humide sur l'Othain (AAPPMA Spincourt – Saint Laurent / FDPMA 55)

L'année 2024 a été consacrée aux études et inventaires faune-flore avant travaux dans le cadre du projet de création d'une zone humide sur l'Othain, prévu pour 2025.

En complément des inventaires de la flore, des odonates et des habitats, des prélèvements d'ADNe ont été réalisés afin d'identifier les espèces de poissons, amphibiens et mammifères aquatiques présents sur l'Othain, le ruisseau de Ruaucourt, et l'annexe hydraulique présente à proximité.

L'ensemble des inventaires n'a révélé aucune espèce protégée ni d'espèces exotiques envahissantes sur l'emprise des travaux. En complément, un suivi de la hauteur d'eau et de la température de l'eau du cours d'eau, ainsi qu'un relevé topographique sur site par drone (Lidar), ont été réalisés afin de définir au mieux les aménagements prévus.



Suivi par vidéo-comptage de la passe à poissons du barrage de Belleville-sur-Meuse

Depuis fin 2021, le service technique réalise pour le gestionnaire SeMAO le suivi de la passe à poissons de Belleville-sur-Meuse. En 2024, on note le franchissement du barrage par 13 916 poissons, ce qui constitue le plus grand effectif comptabilisé jusqu'à présent. Ce travail hebdomadaire de dépouillement a représenté 71 heures de travail en 2024, et a donné lieu à des comptes-rendus trimestriels ainsi qu'à un rapport de bilan annuel. A noter qu'une nouvelle espèce est apparue dans les comptages en 2024 : l'aspe.

La présence de cette espèce était un sujet de discussion au sein des structures associatives de la pêche sur le secteur de Verdun. L'observation d'un individu de 75 cm en montaison, le 16 octobre 2024, vient ainsi confirmer la présence de l'aspe sur le fleuve Meuse.



Pêche à l'électricité

En 2024, un total de 18 pêches électriques a été réalisé par la Fédération de pêche.

Les inventaires piscicoles représentent la majorité des opérations puisque 3 pêches électriques ont été réalisées dans le cadre de l'étude thermique : le ruisseau de la Queue de l'Etang à Valbois, le Creuë à Maizey et le ruisseau d'Eix à Herméville-en-Woëvre. Six inventaires ont été menés sur des annexes hydrauliques de l'Othain dans le cadre de l'étude d'inventaire réalisée en 2024 par la Fédération de pêche. Cinq stations ont été inventoriées sur le site des ballastières de Damvillers dans le cadre du suivi des travaux de création de la zone humide en 2018, et une station a été inventoriée sur la noue du canal de Laie à Pont-sur-Meuse, une annexe ayant fait l'objet de travaux de restauration par l'AAPPMA de Lérrouville en 2021. Enfin, une pêche d'inventaire avant-travaux s'est déroulée sur le ruisseau de Beauchamp à Clermont-en-Argonne pour le compte du syndicat de rivières SMAVAS.

Concernant les pêches de sauvegarde (travaux), 2 pêches ont été réalisées pour VNF dans le cadre du chômage du canal de la Meuse : l'écluse régulatrice de Lérrouville et l'écluse n°22 de Samogneux.



PERSPECTIVES 2025

RESTAURATION ÉCOLOGIQUE DES MILIEUX AQUATIQUES

Restauration écologique de la Saulx à Haironville (AAPPMA d'Haironville/ FDPMA 55)

Ce projet de longue haleine ayant connu de multiples rebondissements, celui-ci pourrait enfin voir le jour à l'été 2025. Le dossier loi sur l'eau ayant été approuvé par la DDT, les aménagements piscicoles en faveur de la truite fario de la Saulx peuvent théoriquement commencer dans la traversée de Haironville. Il reste cependant à recueillir les accords de subventions de la part des financeurs sollicités avant de pouvoir notifier l'entreprise retenue pour ce chantier.



Création d'une Zone humide sur l'Othain à Nouillonpont (55) (AAPPMA Spincourt - Saint Laurent / FDPMA 55)

Lancé en 2023, ce projet a pour objectif principal de créer une zone humide sur une parcelle agricole actuellement utilisée comme prairie de fauche. Ce milieu nouvellement créé servira de zone de reproduction pour l'espèce repère de l'Othain, le brochet, mais aussi comme zone de refuge pour l'ensemble de l'ichtyofaune en période de crue et d'été sévère.

Après les inventaires avant travaux réalisés au cours de l'année 2024, l'année 2025 sera consacrée à la phase travaux, près de 8 500 m³ de matériaux seront terrassés et extraits du site.

Le terrassement sera complété par la plantation de 2 000 plants d'hélophytes, ainsi que de 120 arbres et arbustes sur l'ensemble du site.

Le dossier loi sur l'eau est en cours d'instruction, ainsi que les accords de subventions des financeurs sollicités, afin de pouvoir notifier l'entreprise retenue pour les travaux et démarrer l'opération à l'été 2025.



ÉTUDES ET INVENTAIRES BIOLOGIQUES

Mise en place d'un réseau connecté de suivi thermique des cours d'eau du département de la Meuse

Afin de compléter les connaissances sur la thermie des cours d'eau du département, la Fédération de pêche souhaite mettre en place un réseau de 6 sondes de température d'eau enregistrant ce paramètre en continu et transmettant les données enregistrées à distance. Les quatre premiers dispositifs seront installés en 2025 sur des cours d'eau de gabarits supérieurs que ceux étudiés dans le cadre de l'étude 2022-2024, comme la Saulx ou l'Aire par exemple. En parallèle, des inventaires piscicoles seront menés sur les stations équipées de sondes connectées afin de vérifier la corrélation entre thermie du cours d'eau et peuplement piscicole.



Mesure des paramètres physico-chimiques et prélèvements d'échantillons sur 3 cours d'eau meusiens Dispositif O'citEaux (Observatoire citoyen des cours d'eau)

O'citEaux est un programme de science participative et citoyen qui suit l'évolution des petits cours d'eau face aux changements climatiques dans lequel la Fédération de pêche s'est engagée. Depuis janvier 2025, le service technique réalise ainsi des mesures des paramètres physico-chimiques (pH, conductivité, température, nitrates, etc.) sur la Scance à Nixéville-Blercourt, le ruisseau de la Dieue à Dieue-sur-Meuse et le ruisseau de Beauchamp à Clermont-en-Argonne. Ces mesures mensuelles s'accompagnent de prélèvements d'échantillons d'eau transmis à un laboratoire du CNRS. Les données récoltées servent à alimenter une base de données destinée à mesurer l'évolution de la qualité des cours d'eau dans le contexte de changements climatiques.

Les résultats de ces analyses sont consultables librement sur la carte du site : <https://ociteaux.fr>



Suivi post-travaux et proposition de plan de gestion des annexes hydrauliques restaurées du fleuve Meuse

Afin de suivre l'évolution des 34 annexes hydrauliques restaurées sur le fleuve Meuse, au cours des vingt dernières années, une étude sera réalisée entre mars et août 2025 pour évaluer l'état hydromorphologique et biologique de chaque site. L'objectif final est de proposer un plan de gestion sous forme de fiche action adapté à chaque site, en fonction des observations relevées sur le terrain. Par exemple entretien de la ripisylve, chenal de connexion à reprendre, suivi biologique à mettre en place...



Pêche à l'électricité

Plusieurs inventaires piscicoles sont d'ores et déjà programmés en 2025.

Tout d'abord 4 pêches électriques scientifiques dans le cadre de la mise en place d'un réseau connecté de suivi thermique. Quatre pêches dans le cadre des suivis post-travaux : la zone humide de Rouvrois-sur-Othain, la Prêle à Lacroix-sur-Meuse, la noue GSM à Charny-sur-Meuse et le ruisseau d'Aulnois à Euville (travaux Conseil Départemental de la Meuse). Une pêche initialement programmée en 2024 sur la Meuse à Stenay dans le cadre du réseau connaissance et d'animation ENS ayant dû être annulée en raison du débit trop important du fleuve, celle-ci a été reprogrammée le 5 août prochain.

Enfin, une pêche de sauvegarde sur le ruisseau de Beauchamp à Clermont-en-Argonne est prévue à la demande du SMAVAS dans le cadre des travaux de déplacement du lit du cours d'eau prévu en septembre, ainsi qu'une pêche de prospection spécifique, Lamproie de Planer, à la demande de la Codecom de Damvillers Spincourt qui est planifiée en avril, dans le cadre de leur programme de restauration de la Thinte.

Commission

Juridique

Garderie départementale

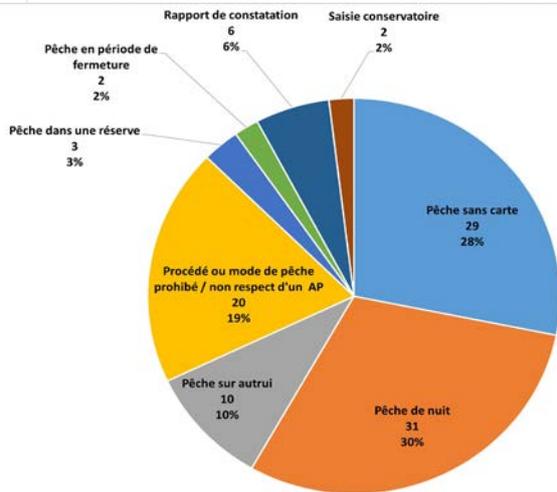
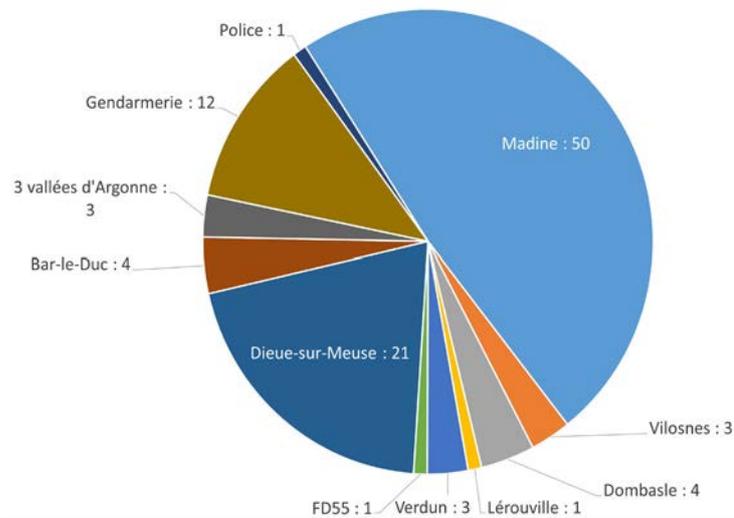
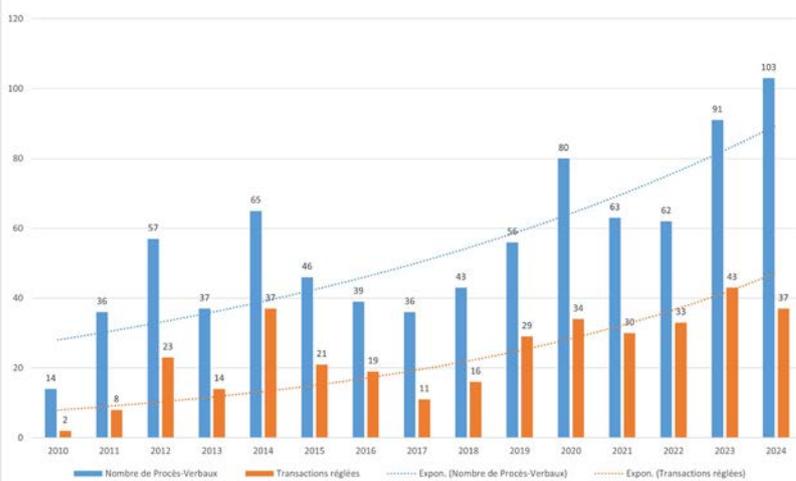
En 2024, l'effectif de la garderie départementale s'élevait à 66 Gardes-Pêche dont 5 sont salariés de la Fédération.

Procès-verbaux et infractions

Le nombre de procédures établies par les GPP sur le département de la Meuse pour cette année 2024 s'élève à 90 procès-verbaux, soit 10 de plus qu'en 2023. A ces derniers, viennent s'ajouter les 12 établis par les gendarmes du groupement de la Meuse et celui établi par PVE par les agents de la police municipale de BAR-LE-DUC.

Ce sont donc 103 infractions à la police de la Pêche qui ont été constatées en 2024.

Évolution du nombre de Procès-Verbaux dressés entre 2010 et 2024



Suites données :

- 7 transactions civiles ont été payées.
- 5 non pas été transmises parce que les PV ne sont pas parvenus à l'OMP.
- 29 procédures sont en attente d'un retour de la transaction pénale proposée ou en cours d'instruction dans des services d'enquêtes en vue d'une ordonnance pénale.
- 8 procédures ont abouti à une ordonnance pénale.
- 2 procédures consécutives à l'établissement d'un rapport de constatations font l'objet d'une enquête dans un service d'enquêtes.
- 22 procédures ont été classées sans suite au motif que le lieu de naissance du contrevenant n'avait pas ou pu être relevé entraînant l'impossibilité pour l'OMP de consulter le casier judiciaire du contrevenant, pour des irrégularités de procédures ou pour des adresses inexacts ou fictives.





Formation

Les 13 décembre 2024 et 11 janvier 2025, une promotion de 13 candidats à la fonction de Garde-Pêche Particulier a suivi les deux modules de la formation dispensée par Éric TAVOSO de l'ARGE pour la partie juridique et par deux agents de l'OFB pour le volet concernant la police de la Pêche. Ces formateurs étaient assistés par Fabrice HEBERLÉ et par Patrick BARGIBANT.

Le 13 janvier 2024 s'est déroulée une journée technique sur le thème de la rédaction des procès-verbaux et de l'utilisation des outils numériques à disposition du Garde-Pêche en 2024. Seuls 6 Gardes-Pêche ont participé à cette formation. Concernant l'application Vigie Pêche, celle-ci est largement sous utilisée puisque seulement 36 GPP dont 5 salariés de la Fédération ont créé leur compte.

Opération de contrôle

Le 25 mars 2024, une opération de police de la pêche a été réalisée par trois équipes de deux ou trois gardes-pêche qui ont parcouru les berges des rivières de 1^{ère} catégorie du département. 20 pêcheurs ont été contrôlés, 2 se sont vu notifier un rappel à la loi mais aucune infraction n'a été relevée.

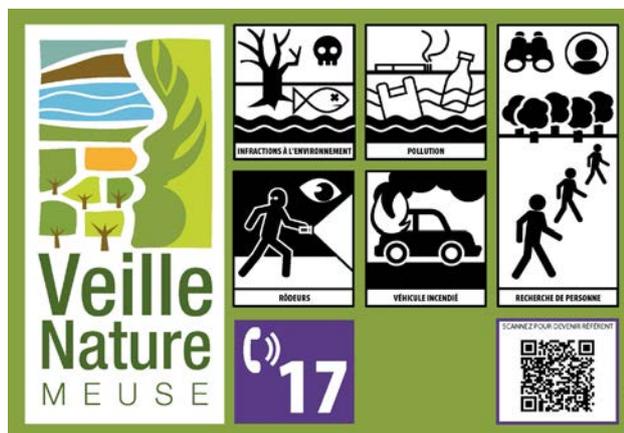
Veille Nature

Depuis le 1er juillet 2022, une convention de partenariat lie la Fédération et le groupement de gendarmerie départementale de la Meuse dans le cadre du dispositif "VEILLE NATURE".

La finalité principale est d'éveiller les consciences sur les comportements délictueux et les faits qu'il est utile de signaler aux forces de l'ordre, pour la préservation des espaces naturels et la tranquillité publique.

"VEILLE NATURE" constitue un véritable réseau de solidarité guidé par la volonté de protéger le milieu et le patrimoine naturel du département selon le mode d'action global visant à « observer, alerter, sensibiliser ».

Au 31 décembre 2024, 36 gardes-pêche particuliers, Présidents d'AAPPMA ou membres des bureaux d'AAPPMA sont identifiés comme référents "VEILLE NATURE" par le centre opérationnel et de renseignement de la gendarmerie. C'est encore trop peu.



Communication

Tout au long de l'année 2024, la Fédération de Pêche de la Meuse a assuré une veille juridique en transmettant aux gardes-pêche particuliers, principalement sous la forme de mailings, les informations liées à leur activité de police de la pêche, en particulier les différents arrêtés préfectoraux et des explications sur des points particuliers de la réglementation. En outre, un dossier informatique, accessible en ligne et contenant l'ensemble des documents utiles aux GPP meusiens, régulièrement mis à jour, est à leur disposition.

Enfin, tous les GPP et leurs Présidents ont reçu les informations qu'ils avaient individuellement demandées, que ce soit sur des points précis de la réglementation ou encore sur les démarches à entreprendre pour une demande de renouvellement d'agrément.

Le responsable de la commission
Patrick BARGIBANT



Commission

Patrimoine

La commission patrimoine assistée de Lohan TRUNKENWALD assure l'entretien, la restauration et la préservation de nos propriétés fédérales.

La régulation des cormorans sur nos 3 étangs classés en pisciculture, des ragondins et rats musqués (150 pour 2024) sur l'ensemble de nos terrains sont des missions de tous les jours...



Étang de Perroi

Un enrochement a été installé au niveau de l'observatoire afin d'empêcher l'érosion de la berge par le batillage et la vanne de prise d'eau pour alimenter l'étang Hautbois a été remplacée.



Étang Hautbois

L'ancien moine de l'étang a été remplacé par une nouvelle bonde avec une vanne inox.

Une poêle a été créée devant l'ouvrage. Les prochaines vidanges n'en seront que facilitées.



Étang Grandjean

Il a été pêché le 29 octobre.

Résultat : 1.44 tonne de poissons avec une production importante de 700 kg de carpes



et 180 kg de brochets, soit une productivité de 111 kg /Ha/an. Cette pêche a permis de rempoissonner les étangs Hautbois et Grandjean et de livrer quelques AAPPMA en carpes.

Une barrière a été installée à l'entrée du site afin d'éviter les dépôts sauvages dont nous avons été la cible 2 fois en 2022. Le contrevenant vient d'ailleurs d'être condamné à 300€ au pénal et à 500€ de dommages et intérêts pour la Fédération.



Site de Moulin Brûlé

L'isolation du logement par les plafonds des caves a été finalisée.

Les sapins et les frênes dépérissants présentait un risque en cas de coup de vent. Ils ont été coupés et de nouvelles plantations (haie de charmilles et plants diversifiés) ont été réalisées à l'entrée du siège fédéral.

Perspectives 2025

Étang Perroi : Réalisation du préau pour les animations et vidange de l'étang fin 2025.

Moulin Brûlé : Changement des huisseries du rez de chaussée du logement et réfection de la passe à poissons.

Le responsable de la commission
Pascal ENCELLE

L'Agent Technique d'Entretien
Lohan TRUNKENWALD



Commission

Vie Associative

La commission Vie Associative s'est réunie une dizaine de fois au cours de cette année.

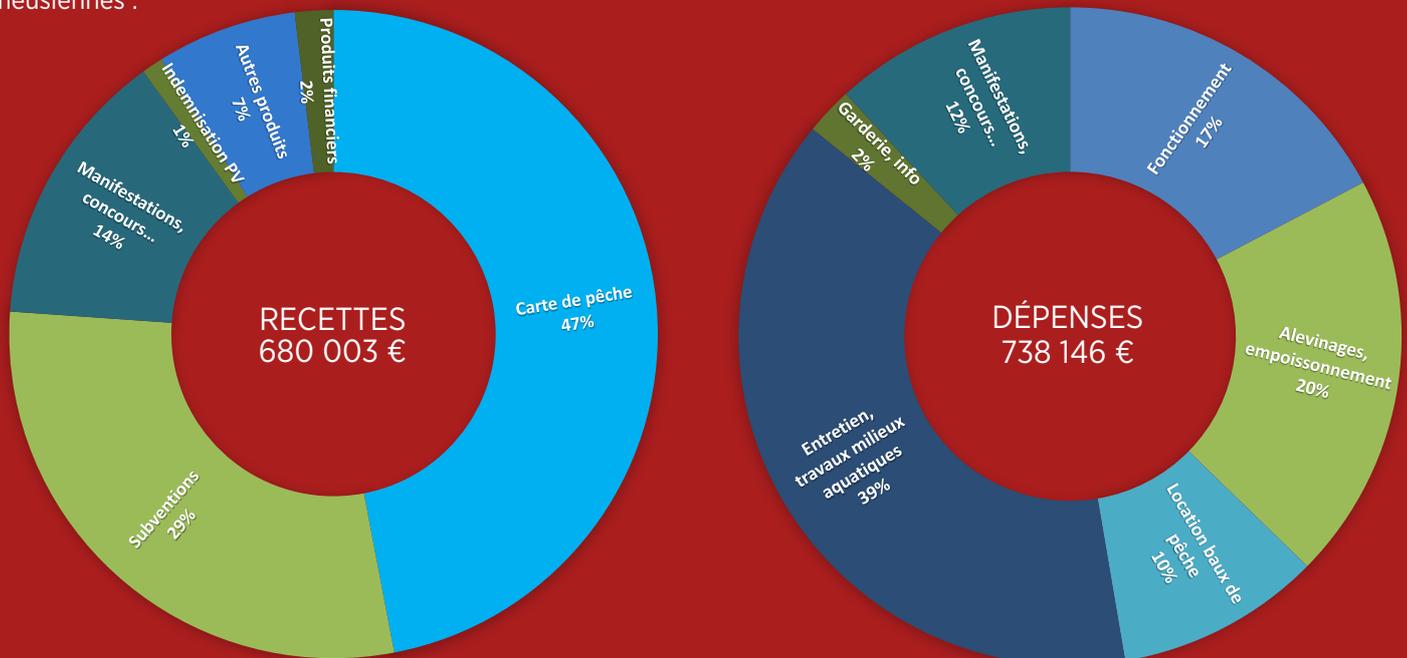
Commissions de bassins

Cette année, les traditionnelles commissions de bassins n'ont pas eu lieu. Elles ont laissé place à une réunion centrale au siège de la Fédération le 16 novembre 2024 afin de vous présenter le rendu du SDDL.

Rapports d'activités des AAPPMA

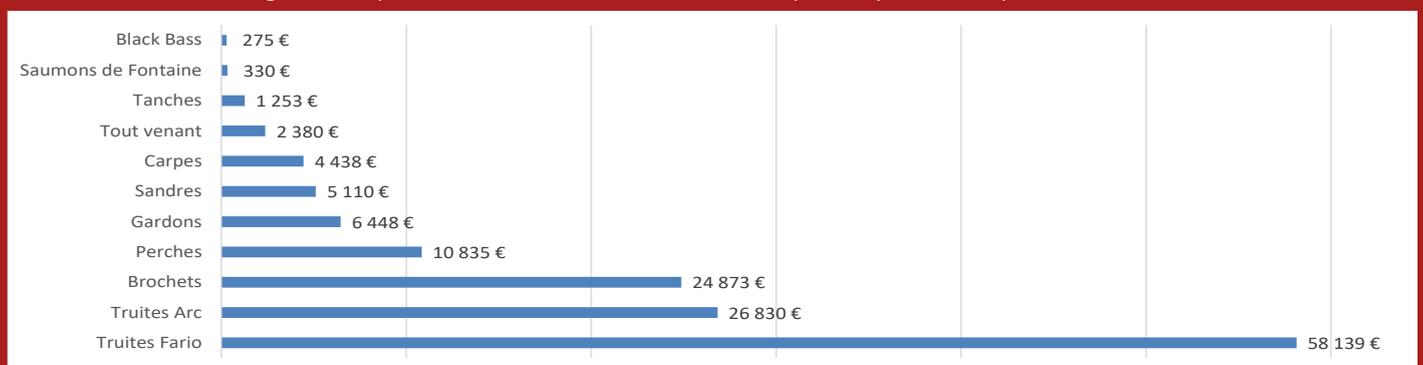
La Commission félicite les Présidents d'AAPPMA et relève que 95% des rapports ont été rendus dans les temps impartis. Quelques erreurs ou oublis ont été relevés (absence de certaines signatures, erreurs dans le report de trésorerie ou de calcul, formulaire type non utilisé...) et ont fait l'objet d'un courrier aux AAPPMA concernées leur proposant un soutien fédéral en cas de besoin.

L'exploitation des données comptables nous a permis d'élaborer une synthèse financière de l'ensemble des 44 AAPPMA meusiennes :



La différence entre dépenses et recettes s'explique par des subventions « travaux » non perçues à la clôture de l'exercice.

Concernant les alevinages et empoissonnements, l'effort financier le plus important se porte sur la truite et le brochet.



Adhésion

Nous vous rappelons qu'au 1^{er} janvier, les Présidents et membres de leur Conseil d'Administration se doivent d'être titulaires d'une carte de pêche annuelle de leur AAPPMA.

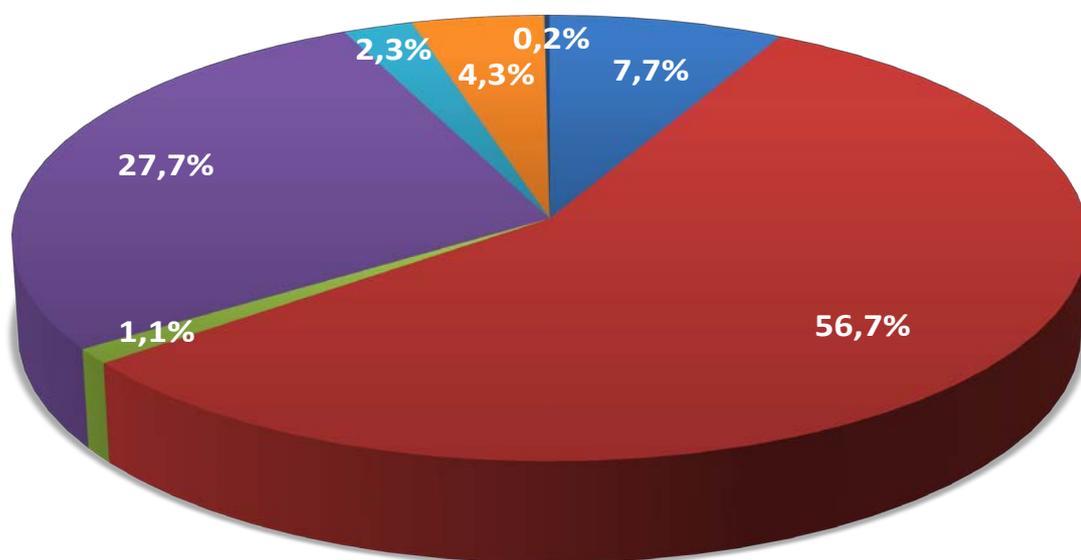
La commission Vie Associative vous remercie pour votre implication, vos efforts et votre participation aux diverses activités et réunions.

Le responsable de la commission
Jean-Loup PRÉVOT

Budget 2025

Recettes

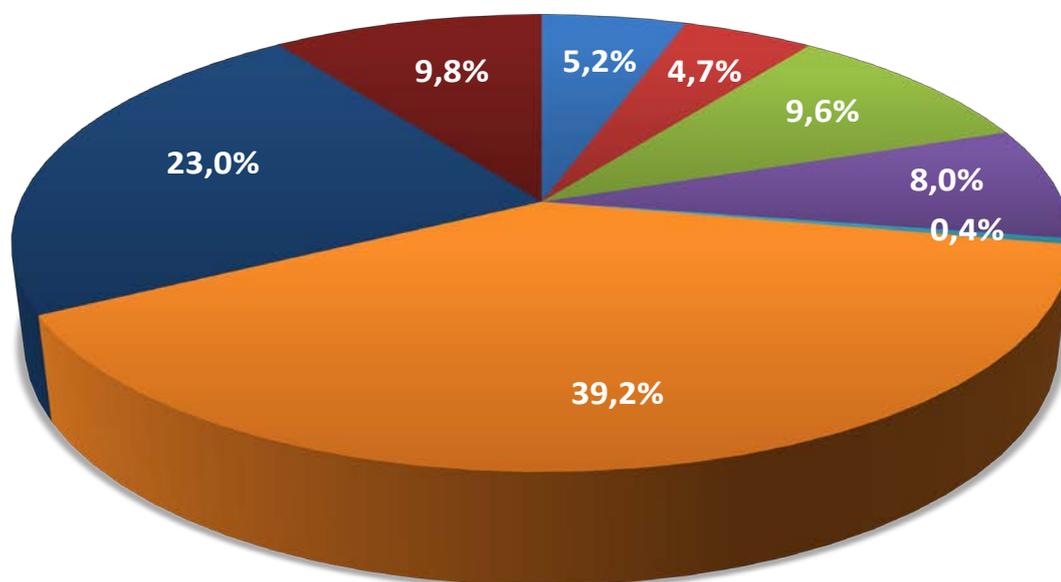
Produits		
70	Cessions de produits et prestations de services (prestations, animations, études...)	67 150,00 €
74	Subventions d'exploitation (FNPF, Agences de l'Eau, Région, Conseil Départemental, ARGE)	496 340,00 €
	Autres subventions (Service civique, apprenti)	9 800,00 €
Produits de gestion courante		242 230,00 €
	<i>Cotisations fédérales</i>	220 000,00 €
75	<i>Produits des transactions pêche</i>	5 000,00 €
	<i>Participation des AAPPMA (part travaux, tenues GPP...)</i>	14 930,00 €
	<i>Produits divers (fermages, RFA Le Cèdre)</i>	2 300,00 €
76	Produits financiers (intérêts)	20 000,00 €
77	Produits exceptionnels (subventions investissements, créances dépositaire)	37 950,00 €
79	Transfert de charges (OCAPIAT)	1 500,00 €
Total		874 970,00 €



- Cessions de produits et prestations de services (prestations, animations, études...)
- Subventions d'exploitation (FNPF, Agences de l'Eau, Région, Conseil Départemental, ARGE)
- Autres subventions (Service civique, apprenti)
- Produits de gestion courante
- Produits financiers (intérêts)
- Produits exceptionnels (subventions investissements, créances dépositaire)
- Transfert de charges (OCAPIAT)

Dépenses

Charges		
60	Achats (eau, électricité, chauffage, carburant, petit matériel, fourn. administratives et diverses...)	45 900,00 €
61	Services extérieurs (locations, maintenance, assurances)	41 500,00 €
	Études et travaux rivières / Étude PSE	84 140,00 €
62	Autres services extérieurs (déplacements, frais postaux, téléphone, internet, cotis diverses...)	69 800,00 €
63	Impôts et taxes	3 530,00 €
64	Charges de personnel	343 100,00 €
65	Autres charges de gestion courante (subventions aux AAPPMA : URNE, travaux , APN, PV)	201 000,00 €
68	Dotations aux amortissements et provisions	86 000,00 €
Total		874 970,00 €



- Achats (eau, électricité, chauffage, carburant, petit matériel, fourn. administratives et diverses...)
- Services extérieurs (locations, maintenance, assurances)
- Études et travaux rivières / Étude PSE
- Autres services extérieurs (déplacements, frais postaux, téléphone, internet, cotis diverses...)
- Impôts et taxes
- Charges de personnel
- Autres charges de gestion courante (subventions aux AAPPMA : URNE, travaux , APN, PV)
- Dotations aux amortissements et provisions

Rapport moral

du Président

L'exercice 2024 s'est achevé à l'équilibre. Les effectifs demeurent relativement stables et les finances sont plutôt saines. En sachant rester attentifs et prudents, nous pouvons envisager l'avenir avec une raisonnable sérénité. Nous en aurons besoin pour réaliser les projets de développement halieutique attendus par les pêcheurs.

L'équipe de collaborateurs motivés et investis, animée par Hervé SALVÉ, directeur fédéral, œuvre chaque jour dans l'intérêt des milieux aquatiques et de la pêche de loisir dans notre département. Je tenais à la saluer sincèrement encore une fois aujourd'hui, devant vous, et lui renouveler, au nom du conseil d'administration, toute notre confiance.

Développement halieutique

Avec la réalisation du **Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche** (SDDLP), le Conseil d'Administration fédéral a engagé notre réseau dans une mutation indispensable. 149 fiches actions ont été identifiées par AYGA, le bureau d'étude mandaté par nos soins pour réaliser ce schéma. Elles constitueront notre feuille de route dans cette démarche d'optimisation départementale de la Pêche de Loisir.

Les pêcheurs ont des attentes. Aussi, nous n'atteindrons nos objectifs qu'avec le concours et la détermination de tous les acteurs du réseau associatif meusien de la pêche dont nous connaissons à présent mieux les forces et les faiblesses.

Je souhaite que dès 2025 s'initient et se concrétisent les premières actions de ce processus.

Huit enjeux clairement identifiés et présentés lors de la restitution du Schéma vont nous imposer de prendre un peu de hauteur. Une introspection, déjà en cours au sein du conseil d'administration fédéral, ainsi que la remise en cause de certains us et coutumes des 44 AAPPMA meusiennes seront nécessaires.

Car c'est la faculté de l'ensemble des gestionnaires du réseau de faire « bouger les lignes » qui assoira le destin des pêcheurs. Dès aujourd'hui, cher(e)s Délégué(e)s, vous aurez l'occasion d'amorcer ce virage en décidant de faire évoluer l'arrêté préfectoral qui portent le règlement permanent de la Pêche en Meuse, conformément aux prescriptions du SDDPL. N'oublions jamais que la complexité et les freins à l'exercice de la pêche sont une invention des pêcheurs eux-mêmes. Il pourrait en être de même pour son harmonisation et sa simplification. Le bon sens doit être notre guide. Faisons fi des esprits de clocher qui subsistent çà et là, sans pour autant brader nos particularismes et notre patrimoine.

La Fédération initiera et accompagnera cette métamorphose halieutique. Le Conseil d'Administration a souhaité se doter des moyens nécessaires pour y parvenir. Le recrutement programmé d'un collaborateur, dont la mission sera dédiée à ce projet de développement quinquennal, s'inscrit dans cette logique.

Cet effort budgétaire nous contraindra inévitablement à rechercher par ailleurs des soutiens extérieurs au réseau associatif de la pêche, auprès notamment des partenaires institutionnels potentiels que nous serons parvenus à convaincre de l'intérêt de notre démarche.

L'**étude régionale du Poids Socio-Economique de la pêche du loisir**, parallèlement commanditée par l'Association Régionale du Grand Est (ARGE), vient à point nommé. Son volet départemental rejoint les conclusions du SDDPL qui met en exergue le rôle économique et social non négligeable de la pêche de loisir au sein de nos territoires. Je suis certain que ce poids économique (7.72 millions d'€) sera désormais mieux perçu par les élus qui aspirent notamment à redéfinir l'attractivité de notre département au-delà du tourisme de mémoire.

L'attractivité halieutique de la Meuse est confirmée par les études. Nous n'en n'avions peut-être pas suffisamment conscience. Il nous faut maintenant travailler de concert sur l'enrichissement et la qualité de l'offre de pêche départementale. Nous répondrons ainsi mieux aux attentes de nos adhérents tout en contribuant au développement d'un « tourisme pêche » plus dynamique au sein de la Région Grand Est.

D'ores et déjà, nous tendons la perche, à l'instar des autres Fédérations du Grand Est, à la Région, au Conseil Départemental à travers « Meuse Attractivité » ainsi qu'aux collectivités territoriales. La finalité serait que leurs instances rendent notre projet d'intérêt général éligible à leurs politiques de développement et nous accompagnent financièrement dans la réalisation des actions y afférant.

PDPG - GéEauPortail

Un virage halieutique s'impose en Meuse. Il ne peut se concevoir sans une connaissance approfondie des milieux aquatiques accompagné d'une gestion idoine du patrimoine piscicole.

Le **Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles** (PDPG) date de 2006. Il nécessite une mise à jour que vous venez de valider par le vote du budget 2025. Les partenariats de la Fédération Nationale pour la Pêche en France (FNPF) et de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse (AERM) devraient nous autoriser à financer un poste sur 18 mois pour mener à bien cette actualisation.

La base de données GéEauPortail, créée à l'échelon de l'Union de Bassin Rhin Meuse (UBRM), permettra d'intégrer les limites des contextes piscicoles réactualisés par notre PDPG. La saisie des données récentes relatives à ces contextes, de celles du suivi thermique des cours d'eau (via les sondes SQUAMA) et enfin des pêches électriques doteront le réseau associatif meusien et régional de la pêche d'un outil important de connaissance et de gestion des milieux aquatiques.

Evidemment, les AAPPMA meusiennes seront largement impliquées dans cette démarche au titre de leurs missions statutaires de protection des milieux aquatiques et en qualité de gestionnaires piscicoles de leurs lots de pêche.

Je souhaite que cette actualisation débouche très vite sur des actions concrètes en faveur de la préservation du patrimoine piscicole et des milieux aquatiques meusiens qui en ont bien besoin.

Loi d'Orientation Agricole (LOA) et Cycle de l'Eau

Nos soucis halieutiques pourraient sembler futiles eu égard à la situation géopolitique internationale et compte tenu des préoccupations économiques intérieures du moment. Pourtant, resitués dans le contexte du changement climatique en cours et des conséquences irréversibles pour nos conditions d'existence sur terre, ils redeviennent pertinents.

Les pêcheurs, sentinelles avancées des milieux aquatiques, constatent chaque jour un peu plus leur déclin ainsi que celui d'une biodiversité pourtant indispensable à l'équilibre des écosystèmes naturels et, par ricochet, au bien-être de nos sociétés. L'Assemblée Nationale vient de voter la Loi d'Orientation Agricole (LOA). Même retoquée en partie par le Conseil Constitutionnel, nos inquiétudes se renforcent en raison des arbitrages gouvernementaux de plus en plus favorables au modèle agricole productiviste en place et peu enclin à s'engager dans une indispensable transition écologique.

La dégradation du cycle de l'eau, provoquée en grande partie, dans nos territoires ruraux, par l'agriculture intensive et ses pratiques dévastatrices pour l'environnement est une réalité. Il ne faudra pas compter sur l'assouplissement toujours plus provocateur et scandaleux des contraintes environnementales, au nom de la « survie » du modèle dominant, pour infléchir cette tendance.

Nous pouvons être très inquiet pour le devenir de ce qu'il subsiste, en Meuse, de milieux aquatiques et autres zones humides encore en bon état écologique. La remise en cause de la cartographie des cours d'eau, auquel les pêcheurs n'ont été qu'épisodiquement associés, est, elle aussi, en marche et va accélérer le processus du déclin.

Les destructeurs et autres pollueurs agricoles des milieux aquatiques peuvent dormir sur leurs deux oreilles. Dorénavant, ils agiront avec la bénédiction d'un État dont le gouvernement et autres élus décomplexés, vont jusqu'à discréditer l'action régaliennne de police de l'environnement menée par l'Office Français de la Biodiversité (OFB).

Ce constat nous impose d'assumer notre rôle de vigie des milieux aquatiques de façon plus engagée encore. C'est ainsi que nous nous porterons désormais systématiquement partie civile dans le cadre des procédures liées aux atteintes des milieux aquatiques. Encore faut-il que nous soyons mis dans la boucle des acteurs concernés et agréés au titre de la protection des milieux aquatiques comme nous le revendiquerons auprès des parquets...

Police de la pêche et Convention de partenariat Gendarmerie

Si la police régaliennne de l'environnement, et plus particulièrement de l'eau, est remise en cause sous la pression des lobbies, la Police de la Pêche, elle, reste essentiellement dévolue aux pêcheurs, l'État s'étant depuis longtemps désengagé de cette prérogative.

Contraint, notre réseau ne reste pas inactif. Il mobilise ses bénévoles et persiste à former les 66 Gardes-Pêche Particuliers (GPP) assermentés et opérationnels en ce début 2025. Leur pouvoir de coercition reste tout relatif, mais leur présence sur le terrain est dissuasive et rassure nos pratiquants. Le travail de rapprochement avec les deux parquets du département – nous allons rencontrer les deux substituts des procureurs très prochainement – nous permettra, je l'espère, d'envisager une meilleure harmonisation Nord/Sud du suivi de procédures. Cette démarche, si elle aboutit, donnera plus de crédit à l'action de la garderie particulière.

Par ailleurs, nous entérinerons tout à l'heure, en signant la déclinaison départementale de la convention cadre nationale avec la Gendarmerie du 6 mars 2024, une collaboration déjà existante dans le cadre du dispositif «Veille Nature». Nous espérons donner plus de poids aux missions de surveillance et de police de la pêche indispensables au déploiement règlementé de notre activité. Cette convention fille vise à instaurer un partenariat local spécifique axé sur la technique et l'opérationnel permettant le partage d'informations, d'outils, d'expertise et d'appui à la garderie.

Je remercie tout particulièrement Patrick BARGIBANT, administrateur fédéral, facilitateur de ces partenariats importants pour notre réseau.

Cormoran et animalistes

La campagne de régulation du Grand Cormoran aurait dû reprendre dans un contexte plus favorable en 2025. Je ne reviendrai pas sur la signature de l'arrêté ministériel survenue à peine quelques jours avant la fin de la période de destruction. Ce dernier fixe les quotas sur les eaux libres et les étangs à 20% des effectifs du dernier recensement national de janvier. Recensement auquel quasiment personne n'a participé puisqu'il n'y avait pas de régulation... Les détracteurs de cette régulation, infiltrés à tous les échelons décisionnaires, auraient voulu mettre un coup d'arrêt à cette reprise programmée qu'ils ne s'y seraient pas pris autrement... D'ailleurs, la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) est déjà à l'offensive par la remise en cause des tirs en eaux libres.

Il nous faudra donc mobiliser fortement nos troupes pour le comptage 2026 pour espérer obtenir des quotas décents et conserver la pertinence des prochaines campagnes de régulation.

Aussi, prenons au sérieux les nouvelles attaques des défenseurs de la cause animale en mal de cible à atteindre dans le cadre de leur croisade. Après la pêche au vif, ce sont les empoisonnements qui sont visés. Gardons notre sang froid. Affutons notre communication pour déstabiliser ces offensives malsaines et infondées. Elles pourraient convaincre un public pas toujours au fait des missions plus qu'estimables et d'intérêt général conduites par les acteurs de notre réseau...

Réciprocité, Vie associative et Renouveau

L'extension de la réciprocité se poursuit. Elle est attendue de tous les pêcheurs. Facteur de développement incontestable de notre loisir, elle pourrait s'étendre encore. Les réfractaires à cet esprit d'ouverture sont invités à revoir leur copie. Ils pénalisent la Meuse au sein de l'Union Réciprotaire du Nord-Est (URNE). Notre réseau va devoir disposer de moyens pour harmoniser et investir. Il est donc impératif de consolider ce dispositif d'échange dans le département.

Le Conseil d'Administration fédéral s'assure du strict respect des statuts de l'URNE et y corrèle le retour financier de la réciprocité aux AAPPMA. Dans un souci d'équité, certains ajustements seront réalisés pour les AAPPMA dont les règlements intérieurs ne sont pas tout à fait conformes à l'esprit des groupements.

Ceci m'amène à évoquer le contexte statutaire dans lequel notre réseau d'AAPPMA doit impérativement évoluer pour garantir sa pérennité et conserver tout crédit auprès des adhérents, partenaires institutionnels et collectivités locales. Certains parmi vous, chers Délégués, ont pu s'offusquer du regard porté par la Fédération sur les rapports d'activités annuels. Le constat de quelques anomalies, erreurs et autres omissions nous ont conduits dans certains cas à vous écrire et vous inviter à régulariser la situation tout en vous proposant une aide dans cet objectif.

Je rappelle encore une fois que la Fédération, dans son rôle de coordination, est garante du bon respect des règles et statuts de nos structures associatives de la pêche. Je crois pouvoir dire que le pôle administratif fédéral, sous la houlette de Nathalie BOZEC, au quotidien et toujours avec bienveillance, met tout en œuvre pour faciliter la tâche des responsables bénévoles que vous vous êtes engagés à devenir en postulant au conseil d'administration de votre AAPPMA. Que cela plaise ou non, la Fédération continuera d'assurer sa mission de contrôle et sera dorénavant, dans leur intérêt, plus vigilante encore quant à la conformité constitutionnelle des AAPPMA.

Fin 2026, le réseau renouvellera l'ensemble des conseils d'administration des AAPPMA avant de désigner, au cours du premier trimestre 2027, une nouvelle équipe fédérale.

Ne nous le cachons pas, des situations complexes vont émerger dans certains bassins. Cette perspective doit mobiliser dès maintenant l'ensemble des acteurs concernés. J'invite ces derniers à réfléchir, en collaboration avec la Fédération, aux démarches de fusions qui pourraient être envisagées pour préserver le patrimoine halieutique meusien. Dans tous les cas, une politique du « Après moi, le déluge » ne serait pas digne de responsables associatifs, ni même envisageable.

Mais je vous sais animés toutes et tous d'une conscience associative sans faille, et reste par conséquent confiant en l'avenir. Les projets ne manquent pas pour la pêche de loisir en Meuse. Ils sont d'ores et déjà confrontés aux enjeux d'une société en pleine mutation qui nous pousse à sortir de notre zone de confort. C'est peut-être un mal pour un bien.

Dans tous les cas, les valeurs du bénévolat doivent être défendues car elles permettent à chacun d'entre nous de se réaliser avec et pour les autres dans un monde individualiste de plus en plus violent.

Chère Présidente, Chers Présidents, chers Délégués, je compte sur vous et vos équipes pour contribuer, aux côtés de la Fédération, au développement de la pêche de loisir et la protection des cours d'eau et patrimoine piscicole meusiens.

Le Président fédéral
Éric RIBET

Propositions de modifications des

Arrêtés Préfectoraux Pêche

En 2024, la Fédération de la Meuse pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique a missionné le bureau d'étude AYGA pour réaliser son Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche (SDDLDP). Ce document cadre qui vous a été présenté le 16 novembre, constitue la feuille de route de la FDPPMA55 pour les 5 prochaines années concernant le développement de la pêche.

Parmi les nombreuses actions à mettre en œuvre, un certain nombre portait sur la réglementation et notamment sa simplification et son harmonisation.

C'est pourquoi, nous vous proposons lors de cette Assemblée Générale de vous positionner sur 3 propositions de modifications de notre Arrêté Préfectoral permanent Pêche (n°2022-9225) et de notre Arrêté Préfectoral autorisant les parcours de pêche à la carpe de nuit (n°2023-9300 et 2023-9632).

Les propositions qui auront été validées lors de l'AG, seront transmises à Monsieur le Préfet. Sous conditions d'avis favorables de la DDT et de l'OFB, les futurs Arrêtés Préfectoraux applicables au 1er janvier 2026 pourront intégrer ces évolutions.

Parcours pêche à la carpe de nuit

Actuellement en Meuse, dans l'Arrêté Préfectoral, nous avons 2 périodes possibles sur différents sites pour pêcher la carpe de nuit :

- du 1^{er} mai au dernier lundi d'octobre pendant 3 nuits du vendredi au lundi sur certains sites
- du 1^{er} avril au 2^{ème} lundi d'octobre tous les jours de la semaine pour Madine, l'étang du Pré l'Evêque et les ballastières de Mouzay).

Le département meusien est le seul dans la région Grand Est à restreindre à 3 nuits par semaine.

Afin de simplifier la réglementation pour les pêcheurs carpistes et de leur offrir plus de possibilités de pratiquer leur loisir, sur les sites actuellement en vigueur, nous vous proposons :

- d'harmoniser les 2 périodes de pêche à une seule soit du 1^{er} avril au 15 octobre.
- d'étendre la pratique de la pêche de la carpe de nuit à tous les jours de la semaine sur cette période
- afin de limiter les pêcheurs qui occuperaient un même poste sur une longue période, nous limiterons la présence à 15 jours consécutifs maximum sur un même poste.

Proposition de modification du texte de l'A.P. soumise au vote :

Par dérogation à l'article 3 de l'arrêté préfectoral n°2022-9225, la pêche de la Carpe (*Cyprinus carpio*), et de cette espèce exclusivement, est autorisée à toutes les heures du jour et de la nuit et tous les jours de la semaine sur une période du 1^{er} avril au 15 octobre, 15 jours consécutifs maximum sur un même secteur et ce, sur les sites proposés uniquement.

La liste des parcours concernés figure dans le tableau ci-dessous.

(Sans changement)...



Pêche en marchant dans l'eau

Actuellement en Meuse, dans l'Arrêté Préfectoral, l'article 9 « Procédés et modes de pêche prohibés » mentionne :
« les articles R.436-30 à R.436-35 du code de l'environnement sont applicables, en relevant tout particulièrement la disposition suivante :

Pêche en marchant dans l'eau : interdiction dans les eaux de première catégorie du deuxième samedi de mars au quatrième dimanche de mars. »

Proposition de modification du texte de l'A.P. soumise au vote :

Supprimer l'interdiction de pêche en marchant dans l'eau en application de l'Article L.436-4.

« Outre les droits individuels ou collectifs qui peuvent lui appartenir par ailleurs, tout membre d'une association agréée de pêche et de protection du milieu aquatique ou d'une association départementale agréée de pêcheurs amateurs aux engins et filets a le droit de pêche :

de la rive ou en marchant dans l'eau, dans les parties classées en première catégorie, en vertu du 10° de l'article L. 436-5, des cours d'eau du domaine public où le droit de pêche appartient à l'État. »



Capture du Black-bass

Actuellement en Meuse, il est possible de conserver 3 Black-bass de 40 cm par jour.

En effet, l'article 4 « tailles minimales de captures » de l'arrêté préfectoral Pêche permanent stipule qu'« afin de permettre aux espèces mentionnées ci-dessous d'atteindre la pleine maturité de reproduction, des tailles minimales de capture sont instituées. Pour le Black-Bass (*Micropterus salmoides*), la taille minimum de capture est fixée à 40 cm dans les eaux de 2^{ème} catégorie. »

L'article 5 « nombre de captures autorisées » précise qu' « afin de maintenir des populations adaptées aux capacités trophiques locales, tout particulièrement pour les espèces ombre commun, truite fario et brochet, le nombre de captures autorisé est limité comme suit : dans les eaux de 2^{ème} catégorie, le nombre de captures autorisé de sandres, brochets et black-bass, par pêcheur et par jour, est fixé à 3, dont 2 brochets maximum. »

Plusieurs AAPPMA font ou ont fourni un effort d'empoissonnement en black-bass sur certains cours d'eau ou plans d'eau afin d'essayer de l'acclimater. Cette espèce bien adaptée aux eaux chaudes et peu oxygénées est un poisson d'avenir et certains pêcheurs recherchent spécifiquement le coup de ligne de ce poisson combatif.

Proposition de modifications du texte de l'A.P. soumise au vote :

Modifier l'Article 4 « tailles minimales de captures »

Afin de permettre aux espèces mentionnées ci-dessous d'atteindre la pleine maturité de reproduction, des tailles minimales de capture sont instituées. Pour le Black-Bass (*Micropterus salmoides*) : remise à l'eau obligatoire

Modifier l'Article 5 : Nombre de captures autorisées

Afin de maintenir des populations adaptées aux capacités trophiques locales, tout particulièrement pour les espèces ombre commun, truite fario et brochet, le nombre de captures autorisées est limité comme suit :

dans les eaux de 2^{ème} catégorie, le nombre de captures autorisé de sandres et brochets, par pêcheur et par jour, est fixé à 3, dont 2 brochets maximum.

Le Black-bass doit être obligatoirement remis à l'eau sur l'ensemble du département.



Conventions

Gendarmerie

Dispositif « Veille Nature »

Le 1^{er} juillet 2022, signature d'une convention de partenariat entre la Fédération et le groupement de gendarmerie départementale de la Meuse dans le cadre du dispositif « Veille Nature ».

La finalité principale est d'éveiller les consciences sur les comportements délictueux et les faits qu'il est utile de signaler aux forces de l'ordre, pour la préservation des espaces naturels et la tranquillité publique.

« Veille Nature » constitue un véritable réseau de solidarité guidé par la volonté de protéger le milieu et le patrimoine naturel du département selon le mode d'action global visant à « observer, alerter, sensibiliser ».



Convention nationale Gendarmerie-FNPF

Le 6 mars 2024 à Paris, la Gendarmerie nationale et la FNPF ont signé une convention-cadre tendant à concrétiser leurs objectifs convergents de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la biodiversité aquatique.



Convention cadre Fédération Départementale de Pêche - Groupement de Gendarmerie Départementale de la Meuse

Le 29 mars 2025, la déclinaison départementale de la convention nationale ouvre un nouveau partenariat spécifique et local axé sur la technique et l'opérationnel qui permettra le partage d'informations, d'outils d'expertise et d'appui à la garderie et à la surveillance des milieux aquatiques meusiens.

LISTE DES PRÉSIDENTS D'AAPPMA

Localité	Nom AAPPMA	Président	Adresse	CP	Ville	N° mobile
AUTRECOURT	AAPPMA la Truitelle	M. ABBADATI Eric	14 rue des Maçons	55120	AUTRECOURT	07.89.02.18.63
AUZEVILLE	AAPPMA les Trois Vallées d'Argonne	M. ROLLAND Bernard	9 bis Place Dom Maugérad	55120	AUZEVILLE EN ARGONNE	06.31.01.53.41
AVIOTH	AAPPMA la Truite de la Thonne	M. AUBOIS Quentin	1b rue de l'Industrie	55600	MONTMEDY	06.80.28.23.98
BAR LE DUC	AAPPMA la Barisienne des Pêcheurs à la Ligne	M. CHARPIN Eric	4 rue Robert Schuman	55300	SAINTE MIHIEL	06.87.09.04.25
BEUREY/SAULX	AAPPMA la Saumonée	M. CAURLA Jacques	1 rue du 29 août 1944	55000	BEUREY SUR SAULX	06.47.37.66.57
COMMERCY	AAPPMA l'Hameçon Commercial	M. MATHIUS Joël	14 bis rue du Port	55200	EUVILLE	06.62.40.12.71
CONTRISSON	AAPPMA l'Arc en Ciel	M. BRULLOT Eric	55 rue de Condé	08400	VOUZIERES	06.23.91.68.68
COUSANCES LES FORGES	AAPPMA la Saumonée	M. ROZE Sylvain	18 rue Basse	55170	COUSANCES LES FORGES	07.82.21.92.06
DAMIMARIE	AAPPMA de Morley	M. REGNIER Jean-François	11 rue d'Enfer	55500	FOUCHERES AUX BOIS	06.76.48.93.48
DEMANGE	AAPPMA le Brocheton	M. COLLIN Benoît	9 rue du Dahaut	55130	DEMANGE AUX EAUX	06.11.58.96.78
DIEUE	AAPPMA les Chevaliers de la Gaule	M. NICOLAS Romain	2 rue Jehan Waultrec	55100	VERDUN	06.31.60.73.51
DOMBASLE	AAPPMA la Vadelaincourt	M. BONNERAVE Jean-Claude	10 rue de la Voie du Bois	55120	NIXEVILLE-BLERCOURT	06.84.79.10.64
DUN	AAPPMA l'Ablette - la Rossette	M. MESSIN Patrice	15 rue du Faubourg St Martin	55110	DUN SUR MEUSE	06.34.77.51.46
ETAIN	AAPPMA Orne et Longeau	M. LEGOUGNE Francis	22 avenue de Grand Breuil	55400	ETAIN	06.78.29.32.94
FLEURY	AAPPMA Aire et Cousances	M. RIBET Eric	16 rue Haute	55120	JULVECOURT	06.89.87.99.64
GONDRECOURT	AAPPMA la Saumonée	M. JEANNIN Laurent	5 Chemin de Puits la Dame	55130	HOUDELAINCOURT	07.70.19.97.66
GUERPONT	AAPPMA la Truitelle	M. LEBLANC Gérard	47 bis Route Nationale	55310	TRONVILLE EN BARROIS	06.42.23.02.96
HAIRONVILLE	AAPPMA le Héron	M. MOUILLET James	2 bis Chemin du Grand Jardin	55170	SOMMELONNE	06.30.78.85.09
LAHEYCOURT	AAPPMA la Truite de la Chée	M. RENAUDIN Jean	2 chemin des Jardins	55800	LAHEYCOURT	06.77.84.60.74
LEROUVILLE	AAPPMA le Goujon Lérouvillois	M. CHAMPLON Francis	16 rue Basse	55200	PONT SUR MEUSE	06.60.71.50.99
LES HAUTS DE CHEE	AAPPMA la Truite Saumonée	M. SOURIAU Luc	1 Chemin de la Blanche Terre	55000	LES HAUTS DE CHEE	06.33.58.41.37
LIGNY EN BARROIS	AAPPMA la Linéenne des Pêcheurs à la Ligne	M. FABE Joël	4 Chemin de Nermauvail	55500	GIVRAUVAL	06.43.27.31.66
MAIZEY	AAPPMA de Maizey	M. BERGER Frédéric	6 rue de Gerbeuville	55300	SPADA	06.84.84.61.87
MOGNEVILLE	AAPPMA la Truite de la Saulx	M. PICARD Thierry	12 rue du Tressaut	55800	MOGNEVILLE	07.72.66.97.75
MONTIERS	AAPPMA la Truite Monastérienne	M. ROGUET Jean-Pierre	15 rue Raymond Poincaré	55290	MONTIERS SUR SAULX	06.74.22.71.18
MONTMEDY	AAPPMA l'Etoile de Montmédy	M. HENRY Olivier	2 Route de Chauveny	55600	THONNE LE THIL	06.32.70.09.40

MOUZAY	AAPPMA la Carpe	M. RONDOT Patrice	1 chemin de la Folie	55700 MOUZAY	07.71.74.59.04
NETTANCOURT	AAPPMA la Chée	M. CHAUMONT Hervé	15 rue de la Chée	55800 NETTANCOURT	06.88.39.33.15
NONSARD	AAPPMA des Pêcheurs de Madine	M. OMHOVERE Yves	11 rue Bellevue	57680 NOVEANT	06.19.16.22.14
OURCHES	AAPPMA la Gaule Ourches / Foug / Sud Meusienne	M. FOUQUET Christian	34 avenue Foch	54200 TOUL	06.76.54.23.85
PIERREFITTE	AAPPMA l'Aire Supérieure	M. CREUSAT Bernard	12 rue du Moulin	55260 PIERREFITTE SUR AIRE	06.82.58.76.63
REVIIGNY	AAPPMA la Truite Saumonée	M. LE NABEC Jean-Marie	3 chemin du Moulin Brabant	55800 REVIIGNY SUR ORNAIN	06.89.98.52.20
ROBERT Espagne	AAPPMA la Truite de la saulx	M. KISS Michel	6 rue Antoine Watteau	51470 SAINT MEMMIE	06.03.20.53.57
SAINT JOIRE	AAPPMA le Gardon	M. SIMON Maxime	14 sentier des Pâquerettes	55130 TREVERAY	06.75.39.34.87
SAINT MIHIEL-LACROIX	AAPPMA du Sammiellois	M. ZANY Georges	23 rue de Sénarmont	55300 SAINT-MIHIEL	06.86.64.12.79
SORCY PAGNY	AAPPMA le Goujon Perche	M. MARTIN Thierry	53 bis rue Carnot	55190 SORCY ST MARTIN	06.43.68.95.83
SPINCOURT / ST-LAURENT	AAPPMA L'Amicale des Pêcheurs de Spincourt - St Laurent	M. WERNETTE Laurent	2 rue des Lilas	54720 LEXY	06.31.07.47.20
STENAY-POUILLY	AAPPMA les Goujons - la Rossette	M. BRAULT Alain	2 rue Jean Blain	55700 STENAY	06.61.67.32.19
TILLY	AAPPMA de Tilly-Ambly	M. LARDENOIS Dominique	3 lotissement à l'Etrain	55300 AMBLY SUR MEUSE	06.41.94.20.96
VARENNES	AAPPMA la Perchette Varennoise	M. DURAND Alain	16 Rue de la Ferrée	55270 VARENNES EN ARGONNE	06.34.65.95.79
VAUBECOURT	AAPPMA la Saumonée de l'Aisne	M. PERRIN Enric	5 Route de Rival	55250 VAUBECOURT	06.71.99.41.76
VERDUN	AAPPMA la Goujonnière Meusienne	M. PREVOT Jean-Loup	1 Impasse de l'Eglise	55100 CHARNY SUR MEUSE	06.84.75.41.31
VILOSNES	AAPPMA la Vandoise Vilosnoise	Mme. BAROTTE Ingrid	18 rue de l'Eglise	55110 VILOSNES	06.31.69.75.53
VOID VACON	AAPPMA la Gaule Vidusienne	M. CHRISTOPHE Alexis	2 rue Pierrerie	55190 VOID VACON	06.51.48.66.72



Réalisation et rédaction : FDPPMA55

Directeur de publication : Éric RIBET

Conception graphique :
Marion VINCENT, Hervé SALVÉ

Crédits photos :

J. GRADOS : p°21

L. LAMBERT : p°33

FNPF/L. MADELON : p°43, 44, 45, 47

D. LINEL : p°48

FDPPMA55 : autes pages

Imprimé par nos soins en mars 2025



Fédération de la Meuse pour la Pêche
et la Protection du Milieu Aquatique

Lieu-dit Moulin Brûlé - 55120 NIXÉVILLE-BLERCOURT
Tél. 03 29 86 15 70 - www.peche55.fr

44 AAPPMA	66 Gardes-Pêche Particuliers	15 M€ dépensés par les pêcheurs meusiens	2 214 km de cours d'eau gérés par les AAPPMA	7 emplois directs
120 séances d'animation sur 86 jours d'intervention	10 494 adhérents	14 membres du Conseil d'Administration	7.72 M€ poids économique de la Pêche en Meuse	40 emplois induits chez les fournisseurs des pêcheurs
1 386 €/an dépensés par un pêcheur meusien	940 Ha de plans d'eau gérés par les AAPPMA	2 219 heures de bénévolat	3 332 followers sur les réseaux	3 251 pêcheurs - de 18 ans